



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



Faits et chiffres 2022

Risques professionnels

Notre action au service des entreprises

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

FRANÇOIS BLANCHARD - Ingénieur conseil régional

1	CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	5
	Présentation de la région Île-de-France Nombre de sections d'établissements, de salariés et sinistralité en Île-de-France	
2	PRÉSENTATION DE LA DRRP	13
	Organigrammes budgétaires Structures	
3	PLAN D'ACTION DU SERVICE 2019/2022	19
	Programmes nationaux Programmes régionaux Actions spécifiques de prévention Offre de service prévention Incitations financières Contribution aux travaux du réseau national Prévention de la désinsertion professionnelle	
4	ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION	39
	Activité globale Travaux avec les partenaires sociaux Partenariats Unités techniques Formation Information	
5	DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE	61
	Département tarification Département reconnaissance	
6	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022	72
	ANNEXES	76
	GLOSSAIRE	78

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Chaque jour au service des assurés, des entreprises et des salariés, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social, la caisse verse des prestations, agit dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie, et prévient les risques professionnels. Ces missions recouvrent une grande diversité d'actions, de métiers et d'expertises. Surtout, elles répondent à une nécessité sociale, économique et humaine qui font de la Cramif un amortisseur social de tout premier plan.



FRANÇOIS BLANCHARD,
INGÉNIEUR CONSEIL RÉGIONAL



De bonnes avancées ont été acquises sous l'impulsion des équipes de la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) pour améliorer les situations de travail des salariés

Avec un peu de recul, l'année 2022 laisse une impression contrastée. La maîtrise de la pandémie au niveau international a permis de retrouver un dynamisme économique et un niveau d'activité proches de ceux de 2019 dans nombre de secteurs. A contrario, les turbulences internationales ont renchéri le coût de l'énergie, générant des incertitudes pour les entreprises sur leurs investissements. Malgré tout, de bonnes avancées ont été acquises sous l'impulsion des équipes de la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) pour améliorer les situations de travail des salariés.

Dans ce contexte, la branche risques professionnels s'est concentrée au 1^{er} semestre sur l'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 dans la perspective de construire la future COG 2023-2027. Ces travaux ont été suspendus au 2nd semestre en raison des négociations engagées en juillet 2022 par les partenaires sociaux sur la gouvernance de la branche. Dès lors, une évolution tendancielle des programmes

a été privilégiée pour garder la dynamique opérationnelle d'accompagnement des entreprises en 2023 ; elle se trouve ainsi décorrélée de la phase des négociations sur la gestion des ressources et des moyens.

En 2022, l'action de la direction régionale des risques professionnels s'est alors inscrite dans la continuité des années précédentes avec un rythme de progression retrouvé. Des démarches innovantes ont été initiées avec l'appui marqué du marketing social pour mieux approcher les publics auxquels la Cramif destine prioritairement son action. Les résultats de la Caisse sont de très haut niveau cette année, tout particulièrement pour la direction de la Tarification.

La Cramif a en sus participé activement à l'élaboration du nouveau plan régional de santé au travail (PRST) en assurant le pilotage de 7 actions. Par ailleurs, en collaboration avec la Direction Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), les travaux préliminaires ont été engagés pour co-construire les futurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi).

Le document que vous avez devant les yeux décrit de manière fine l'activité de la Direction Régionale des Risques Professionnels en 2022. Le parcourir rapidement une première fois vous donnera une image globale. Y revenir régulièrement vous permettra de mieux appréhender ce que la Cramif propose aux entreprises. Alors n'hésitez pas, prenez le temps !

1

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION



Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de 6,5 millions d'actifs, dont 5,4 ayant un emploi : 75,3 % des hommes et 68,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité.

1. Présentation de la région Île-de-France

Sauf précision contraire, les chiffres suivants sont issus de la brochure « chiffres-clés 2022 de la région Île-de-France » coéditée par l'Institut Paris Région, INSEE et la CCI Île-de-France.

Territoire

La région Île-de-France s'étend sur une **superficie de 12 012 km²** (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte **1 287 communes**.

Population

L'Île-de-France compte près de **12,3 millions d'habitants** (estimation 2020), avec une croissance démographique de 0,4 % par an entre 2013 et 2019.

La région concentre donc près de 18 % de la population française métropolitaine et 2,75 % de celle de l'Union européenne (UE).

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : les 15-59 ans représentent 60,7 % de la population francilienne (56,3 % en France) et les 60 ans et plus représentent 19,8 % de la population (25,5 % en France).

Économie

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 30 % de la richesse nationale et près de 5,3 % du PIB de l'Union européenne. Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,7 fois plus élevé que celui de l'ensemble des français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME/PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : **34 % des cadres français**. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité. Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan.

Le « hub » aérien de Paris est un des tous premiers d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont

accessibles en moins de deux heures de vol. Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également **la deuxième plate-forme fluviale d'Europe**. Le projet du **Grand Paris** verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux, etc.).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, **la première région touristique mondiale**, avec près de 70.7 millions de nuitées en 2019, dont 55,2 % concernent les étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). **Paris est la deuxième ville du monde accueillant le plus de congrès derrière Barcelone**. En 2018, Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 47 % des nuitées de l'hôtellerie francilienne. En 2021 et surtout 2020, la pandémie a fortement impacté le secteur du tourisme.

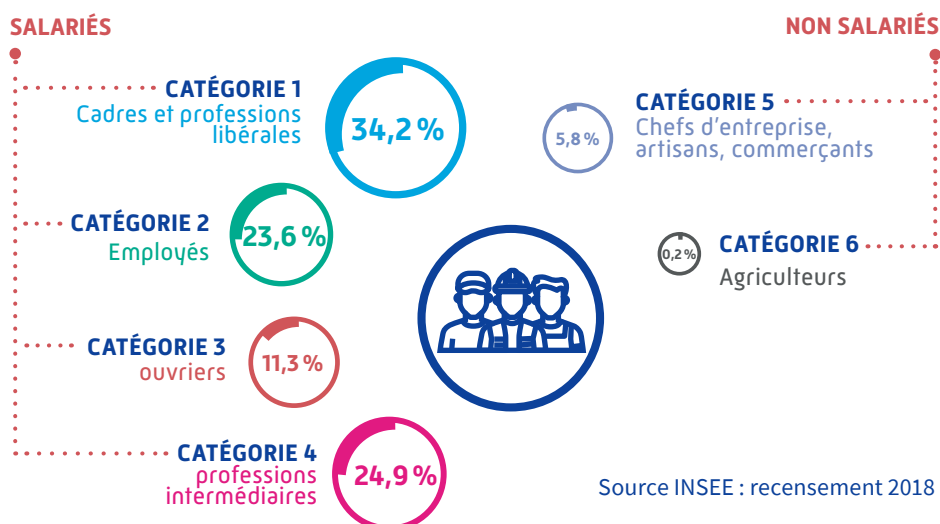
Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transport en commun sans précédents qui sous-entend une modification substantielle des infrastructures de la région. Ces changements majeurs sont entre autres amplifiés par l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 et des jeux olympiques d'été 2024 à Paris. L'organisation de ces événements s'accompagnera, ainsi d'importants investissements concernant les équipements sportifs, le réseau de transport, l'accès au logement, les services publics, la lutte contre la pollution, le recyclage des déchets, etc.

Emploi

Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de 6,5 millions d'actifs, dont 5,4 ayant un emploi : 75,3% des hommes et 68,2% des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe.

Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 21 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissent comme suit en 2020 (dernier recensement) :



Source INSEE : recensement 2018

- CATÉGORIE 1** : ingénieurs, cadres, professeurs, médecins, journalistes
- CATÉGORIE 2** : employés administratifs, employés de banques, standardistes, vendeurs, agents de service hospitalier, ambulanciers, etc.
- CATÉGORIE 3** : mécaniciens, électriciens, charpentiers, maçons, plombiers, bouchers, boulangers, etc.
- CATÉGORIE 4** : cadres moyens, contremaîtres, clergé
- CATÉGORIE 5** : chefs d'entreprise, artisans, commerçants
- CATÉGORIE 6** : agriculteurs

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (34,2 % contre 16,3 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Part des emplois franciliens au regard de l'ensemble du territoire français

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

	2007	2011	2017	2019	2021
Industrie	15,2 %	14,32 %	14,02 %	13,81 %	13,52 %
Construction BTP	17,5 %	18,22 %	20,25 %	21,02 %	21,04 %
Tertiaire marchand	28,2 %	30,48 %	29,91 %	29,97 %	29,12 %

Budget

(source : Conseil régional d'Île-de-France)

En 2022, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à **4,9 milliards d'euros** (dont transport et mobilité 1,9 Md€, emploi et formation 529 M€, enseignement secondaire (lycées) 984 M€).

Logement

En 2019, le parc total de la région comptait **5,8 millions de logements en Île-de-France** dont 90 % de résidences principales, soit 14,7 % du parc métropolitain.

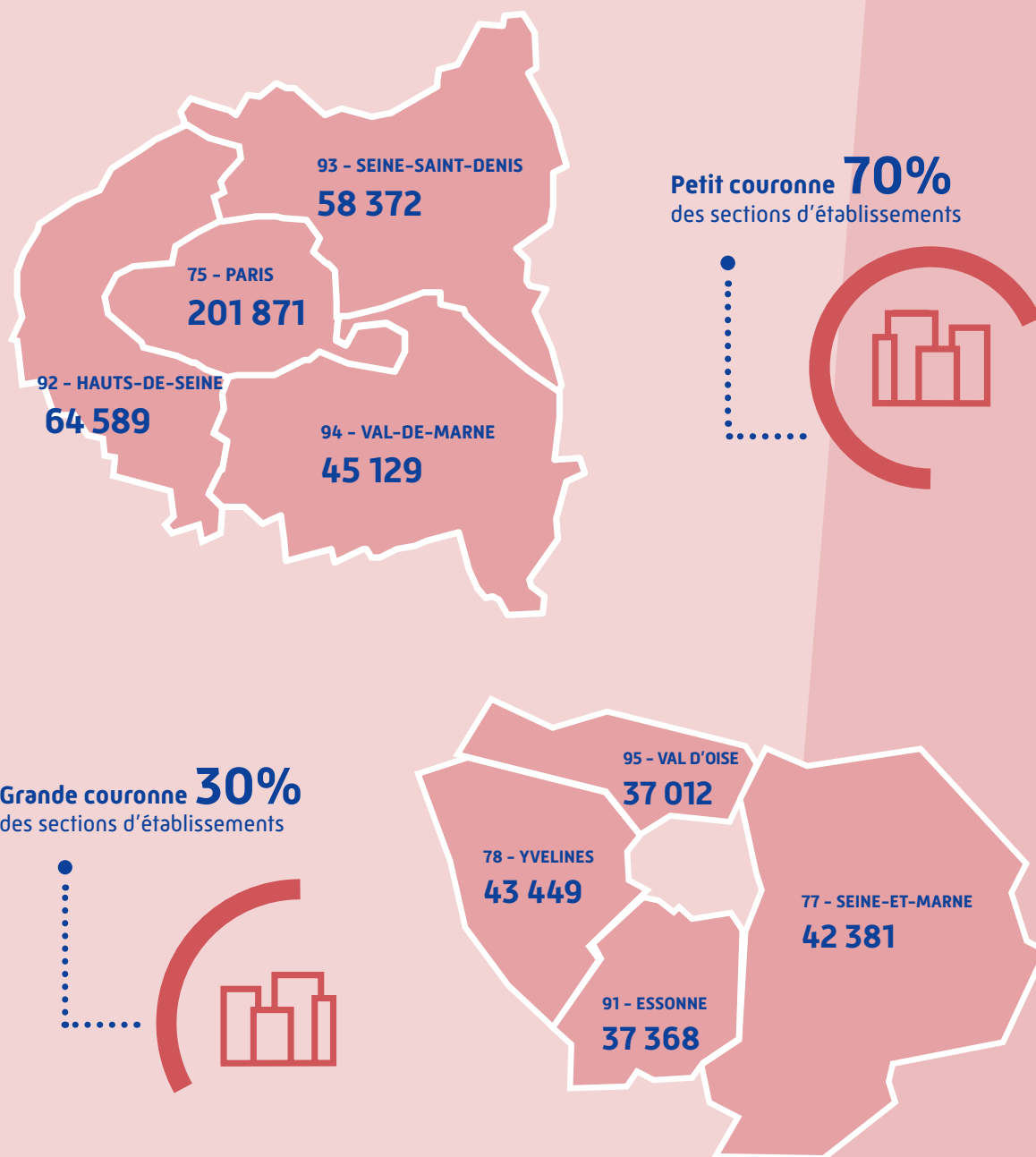
À fin septembre 2022, 83 900 nouveaux logements ont été autorisés, soit +14,9 % par rapport à l'année précédente. Par contre, 63 800 logements ont été commencés, soit - 0,5 % par rapport à l'année précédente. (tableau de bord conjoncture économique IDF insee).

2. Nombre de sections d'établissements de salariés et sinistralité en Île-de-France

Les chiffres suivants sont issus des statistiques régionales 2021 – extraction de la source CNAM en mai 2022 – et ont été présentés en CTR de novembre 2022.

Répartition par département

On dénombre **530 193** sections d'établissements dans la région, dont l'implantation géographique est la suivante :



Répartition par CTN

CTR	CTN	Libellé CTN	Nombre de sections d'établissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT trajets	Nombre de MP
1	A	Métallurgie	14 231	252 036	4 079	7	1 000	264
	E	Chimie, caoutchouc, plâtrurgie	1 019	45 571	589	0	159	40
2	B	Bâtiment Travaux Publics	70 620	420 058	11 641	22	1 244	896
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 795	42 029	950	0	217	65
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre	65 798	636 331	16 868	22	2 673	1 044
	D	Services, commerces et alimentation	76 381	556 861	14 368	12	3 338	858
	G	Commerces non alimentaires	120 480	696 593	9 822	16	2 883	595
4 et 5	H	Activités de services I	121 689	1 597 416	7 574	19	4 682	427
	I	Activités de services II et travail temporaire	54 180	784 525	23 434	31	6 250	1 451
Total			530 193	5 031 420	89 325	129	22 446	5 640

Répartition par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de sections d'Établissements (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT Trajet	Nombre de MP
1 à 19	438 544	1 555 709	23 620	40	6 048	1 457
20 à 49	23 031	700 652	17 715	20	3 873	1 018
50 à 199	11 271	1 037 142	24 562	33	5 548	1 471
200 à 299	1 318	319 293	6 064	7	1 496	365
300 à 1499	1 683	944 110	12 837	16	4 023	776
1 500 et plus	168	474 514	4 035	10	1 326	227
Indéfini ou non précisé	54 178	0	492	3	132	492
Île-de-France	530 193	5 031 420	89 325	129	22 446	5 640

Sinistralité Ile-de-France / France

	Île-de-France	France
Taux d'indice de fréquence	17,8	30,3
Taux d'accidents graves	8,1	12,4
Taux d'indice de fréquence trajet	4,5	4,7

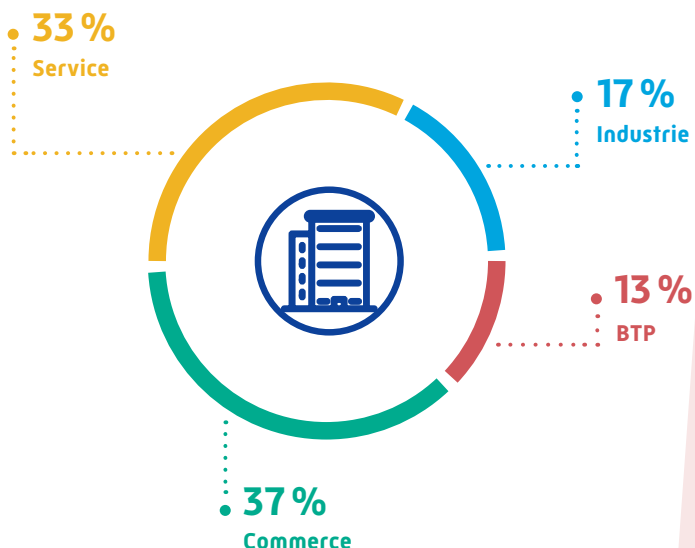
Nombre d'accidents du travail **89 325** soit 15 % des AT nationales

Détail par secteur d'activité

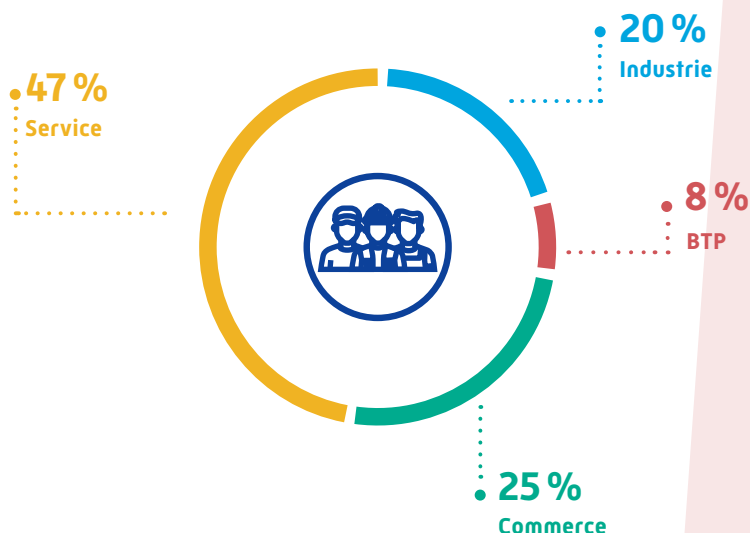
- Industrie - CTN A, CTN C, CTN E et CTN F
- BTP - CTN B
- Commerce - CTN D et G
- Service - CTN H et I

Industrie.....	86 843
BTP	70 620
Commerce.....	196 861
Service.....	175 869
Total.....	530 193

ÉTABLISSEMENTS

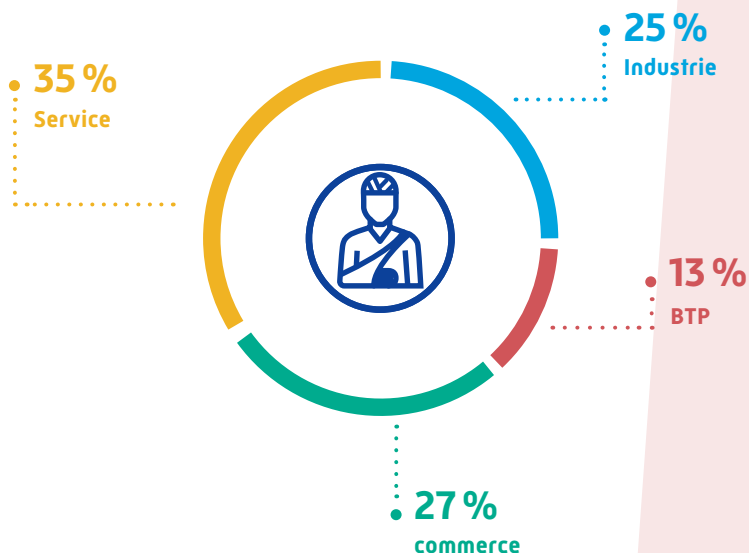


SALARIÉS



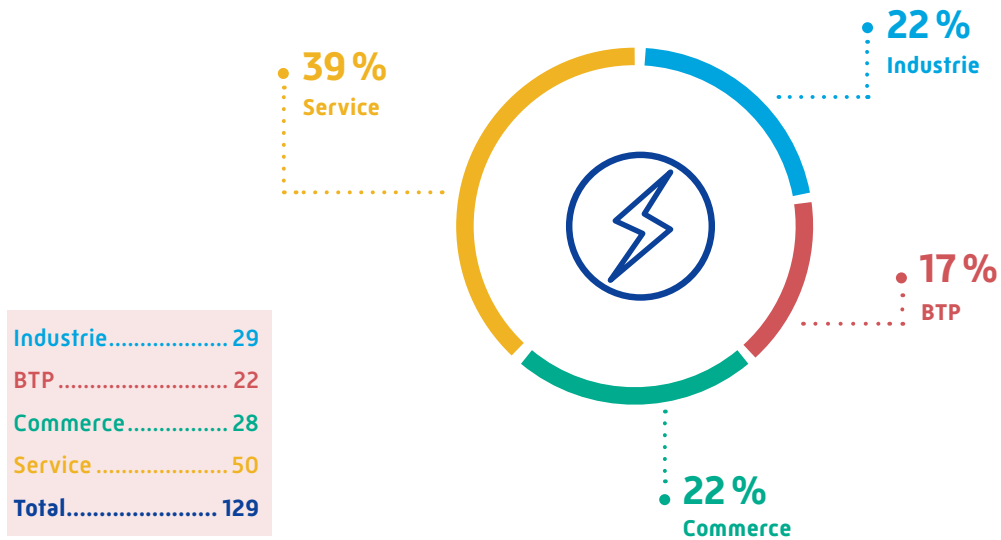
Industrie.....	975 967
BTP	420 058
Commerce.....	1 253 454
Service.....	2 381 941
Total.....	5 031 420

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT

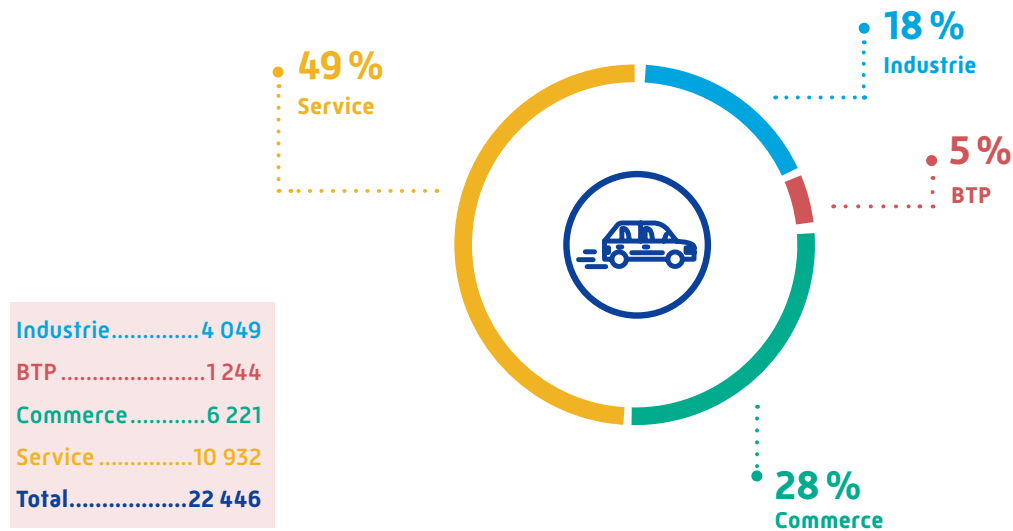


Industrie.....	24 486
BTP	11 641
Commerce.....	24 190
Service.....	31 008
Total.....	89 325

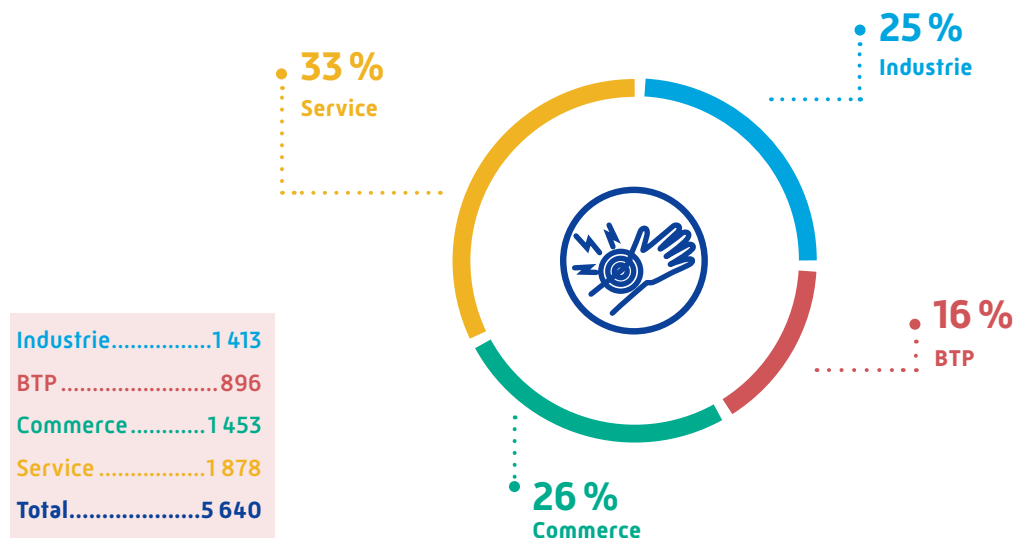
ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS



ACCIDENTS DU TRAVAIL - TRAJET



MALADIES PROFESSIONNELLES



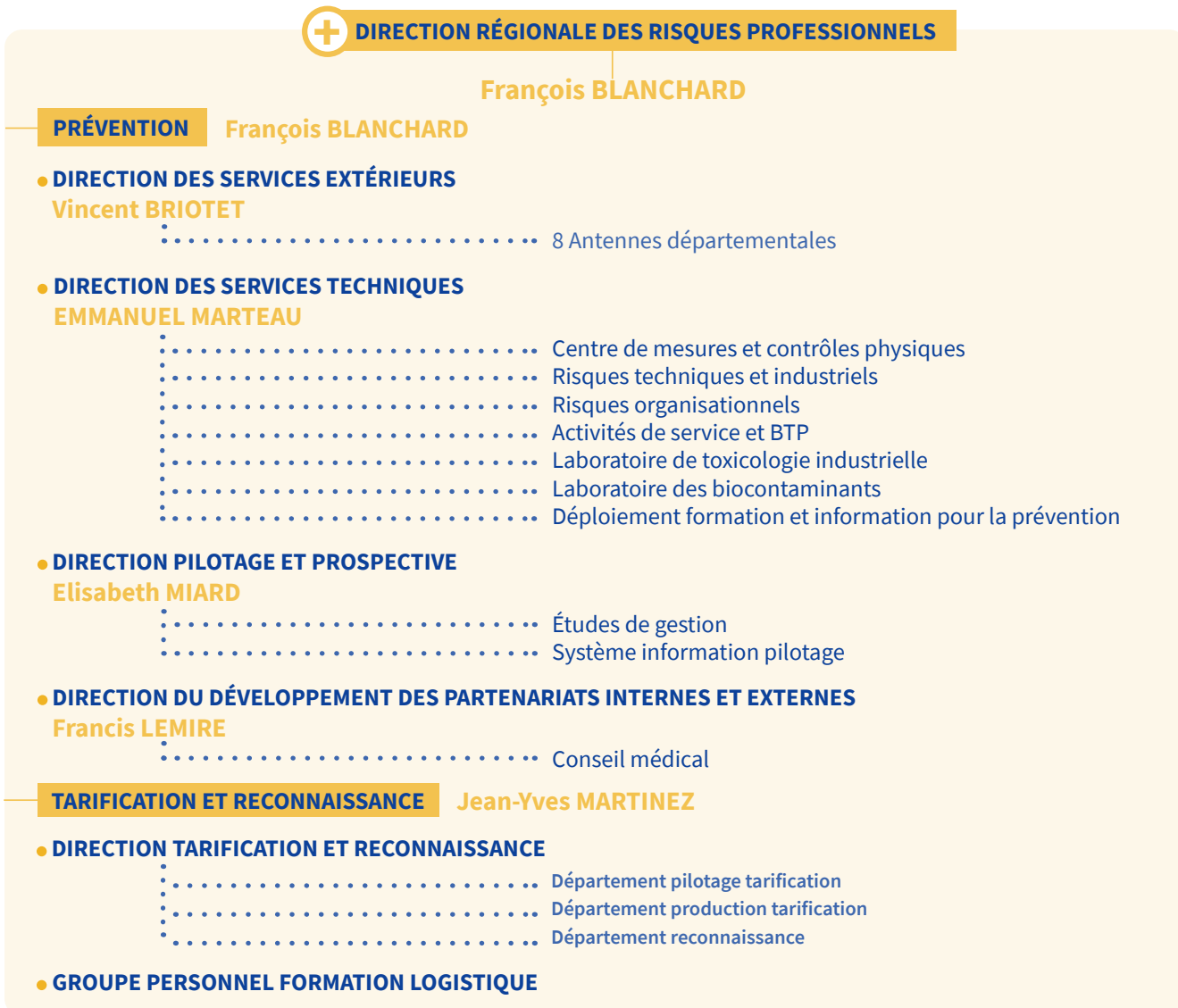
2

PRÉSENTATION DE LA DRRP



Le service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises.

1. Organigramme de la direction régionale des risques professionnels



2. Structures

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la direction régionale des risques professionnels (DRRP) de la Cramif est composée du service prévention, et de la direction tarification et reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'ingénieur conseil régional (ICR).

Service prévention des risques professionnels

Le service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant un ensemble de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « agir en entreprise » du processus prévention.

Attributions

- Développer sur le terrain la prévention des risques professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé ;

- aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de prévention, à intégrer les principes généraux de prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle ;
- utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des Comités Techniques Régionaux (CTR), de la Commission Régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses ;
- octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention TPE.

Nota : la DSE participe à l'encadrement des contrôleurs de sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de 3 axes principaux : expertise technique d'estimation des risques et d'ingénierie de prévention, pilotage de programmes prioritaires ou actions particulières et animation technique des partenaires sociaux réunis dans les Comités Techniques Régionaux (CTR), coordination auprès d'une cinquantaine de sièges sociaux d'entreprises majeures.

Chacun des **7 services techniques** s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Centre de mesures et contrôles physiques (CMP)

- Expertise en ambiances physiques ;
- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, Vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électro-magnétiques ;
- Conseils en prévention des risques physiques.

Risques techniques et industriels (RTI)

- Équipements de travail ;
- Métallurgie, garages, centres de contrôle technique, déchets ;
- Risque routier ;
- Enregistrement des enquêtes accidents du travail mortels dans la base de données nationale EPICEA.

Risques organisationnels (RO)

- Risques TMS – ergonomie ;
- Risques psychosociaux ;
- Commerces et industries de l'alimentation ;
- Logistique – restauration collective.

Activités de service, bâtiment et travaux publics (ASBTP)

- Bâtiment & travaux publics ;
- Intérim ;
- Sanitaire et médico-social ;

Laboratoire de toxicologie industrielle (LTX)

- Expertise en risque chimique ;
- Réalisation de prélèvements (atmosphériques et surfaciques) et d'analyses d'agents chimiques dangereux ;
- Conseils en prévention du risque chimique.

Laboratoire des biocontaminants (LBC)

- Expertise en risque biologique ;
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bioaérosols, produits ou échantillons surfaciques ;
- Conseils en prévention du risque biologique.

Formation et information pour la prévention (DFI Prév)

- Ingénierie de formation à la prévention ;
- Formations inter et intra entreprises ;
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises ;
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (éducation nationale, CFA, enseignement supérieur, fédérations professionnelles) ;
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données, etc.), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.

La DST a aussi en charge l'animation des Comités Techniques Régionaux (CTR), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées Cramif », l'encadrement des ingénieurs conseils en agrément, l'organisation des Réunions Techniques de Service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec EUROGIP).

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES (DDPIE)

La DDPIE est chargée, d'une part, du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus prévention et, d'autre part, d'animer un pôle de Conseil médical, au service des équipes d'Ingénieurs-Conseils et de Contrôleurs de Sécurité de la Crami et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les 6 unités du Centre Régional de consultations de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE).

Attributions

- Poursuivre son rôle de promotion et de coordination de la prévention par la contractualisation de relations avec les Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTi) et la DRIEETS à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- Coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST) ;
- Rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DRIEETS, OPPBTP, ARACT, Cnav, ARS Île-de-France ;
- Favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : syndicats, fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ;
- Apporter son expertise au travers des partenariats avec le Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE) ;
- Animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi) la Cramif et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS).

DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus prévention.

Attributions

- Apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique) ;
- Élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du contrat pluriannuel de gestion des accidents du travail et maladies professionnelles (CPG AT/MP) ;
- Réaliser le bilan annuel d'activité de la DRRP ;
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre des CPG AT/MP ;
- Assurer la maîtrise des risques en déclinant au plan local le référentiel national partagé du processus santé au travail ;

L'unité système d'information et prospective (SIP) est rattachée à la DPP

Attributions

- Assurer l'interface entre le service prévention et la direction des systèmes d'information (DSI) de la Cramif ;
- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes ;

- Produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution ;
- Répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques ;
- Développer des applicatifs pour le compte du service prévention ou d'autres secteurs de la caisse en liaison avec la direction des systèmes d'information de la Cramif.

Direction tarification et reconnaissance

Le département tarification des risques professionnels a pour mission de calculer et notifier les taux de cotisation accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement (nombre de salariés), de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés et de leur rémunération.

DÉPARTEMENT PRODUCTION TARIFICATION

Services techniques

Attributions

- Créer et classer les établissements ;
- Gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les les déclarations d'accident du travail (DAT) et les déclarations des maladies professionnelles (DMP) ainsi que les contestations des employeurs ;
- Traiter les affaires contentieuses ;
- codifier les DAT.

Gestion de la relation à l'utilisateur Gestion du risque

Attributions

- Effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux fonctions supports de nature administrative, etc.) ;
- Assurer une mission de conseil auprès des entreprises ;
- Élaborer des plans d'actions et de suivis de lutte contre la fraude ;
- Gérer l'offre de service « entreprises ».

DÉPARTEMENT PILOTAGE TARIFICATION

Intervenants bureautique, réseau et applicatifs (IBRA)

Attributions

- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes.

Cellule technique et pilotage

Attributions

- Planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du Système National de Tarification des Risques Professionnels (SNTRP), exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales ;
- Établir des plans d'actions après l'analyse des anomalies relevées par la Direction Financière et Comptable (DFC).

Unité Logistique

Attributions

- Identifier et ventiler par gestionnaire de dossier, les documents reçus dans la Gestion Électronique des Documents (GED).
- Identifier et/ou ventiler, les articles qui lors de leur intégration dans SNTRP, n'ont pas pu être affectés au gestionnaire du dossier.

Unité perfectionnement et communication professionnelle (UPCP)

Attributions

- Mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation ;
- Réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel ;
- Gérer la documentation et suivre la réglementation ;
- prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la mise en ligne et le suivi de la Documentation Métier Unique (DMU) ;
- Prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la maintenance de la documentation associée à la formation nationale « Startech », mise à jour/refonte des modules, alimentation de la banque des questions, exercices, contrôles, etc ;
- Prendre en charge pour le compte du réseau l'animation de modules dans le cadre de la formation nationale « Startech » ;
- Effectuer des travaux et/ou participer à des groupes de travail pour le réseau ;
- Mettre en œuvre des formations internes en matière de tarification hors formation professionnelle.

CONTENTIEUX TARIFICATION

Le contentieux tarification est intégré au département des affaires juridiques.

Attributions

- Rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens à l'occasion des recours des entreprises relatifs aux taux de cotisation AT/MP ;
- Assurer la représentation de toutes les caisses régionales devant cette juridiction ;

- Analyser les décisions de condamnation des caisses rendues par la Cour d'Appel d'Amiens afin de déterminer l'opportunité de se pourvoir en cassation et rédiger le cas échéant des lettres d'instruction à un avocat.

DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liés aux risques professionnels et comme client **l'assuré social**.

Attributions

- Transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur ;
- Répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'article R 441-12 du Code de la Sécurité sociale ;
- Préparer les dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), en application de l'article L 461-1 du Code de la Sécurité sociale ;
- Préparer les dossiers soumis à la commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (Cnav) ;
- Assurer le secrétariat de la commission réclamation compte professionnel de prévention ;
- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter pour avis les conclusions à la commission.

Services fonctionnels

Groupe personnel formation et logistique [GPF]

Attributions

- Recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la direction des ressources humaines de la Cramif ;
- Préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi ;
- Préparer les dossiers de la commission régionale des AT/MP et du conseil d'administration ;
- Assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité ;
- Traiter le courrier (arrivée/départ) ;
- Gérer le patrimoine et les locaux ;
- Gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

3

PLAN D'ACTION

DU SERVICE

2019/2022



Le plan d'action du service prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le contrat pluriannuel de gestion (CPG).

Plan d'action en Île-de-France

Prévention des risques professionnels

3 priorités nationales



TMS¹ Pros



Risques chimiques Pros
(dont Amiante)



Risques chutes Pros

3 priorités régionales



Restauration collective



Paris capitale



Logistique

4 actions spécifiques



Aide et soins
à domicile



Formations



Conception des lieux et
des situations de travail (CLST)



Risques
psychosociaux

partenariats³

SPSTi – CCPP – ARS – DRIEETS –
ARACT – OPPBTP – CCI
Fédérations professionnelles
& Syndicats salariés

offre de service

Grands Comptes
et TPE²

incitations financières

Subventions prévention
TPE – PME
Injonctions et majorations
du taux AT/MP⁴

1. Troubles musculo-squelettiques

2. Très petites entreprises

3. Partenariats : Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi), Centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP), Agence régionale de santé (ARS),

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT), Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

4. Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP)

Principaux secteurs d'activités concernés

- BTP
- Grande distribution
- Propreté
- Bricolage et ameublement
- Ehpad

- Établissements de soins
- Menuiseries
- Établissements de mécanique et d'usinage
- Ateliers de réparation des véhicules
- Centres de contrôle technique

- Logistique
- Restauration collective
- Hôtellerie-restauration
- Aéroportuaire
- Déchets
- Logements collectifs

PLAN D'ACTION DU SERVICE PRÉVENTION

Pour la période 2019-2022, le plan d'action du service prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le contrat pluriannuel de gestion (CPG) 2018-2022, dont les trois axes issus de la convention d'objectifs et de gestion (COG) sont déclinés en différents thèmes :



AXE 1 DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE

- **Des programmes de prévention** : trois nationaux (TMS Pros, Risques chutes Pros, Risques chimiques Pros) et trois régionaux (Logistique, Restauration collective, Paris Capitale)
- **Des actions spécifiques de prévention** : la formation, la prévention des RPS, et des expérimentations (Aide et soins à domicile, CLST)
- **Une offre de service, vers les grands comptes et les TPE**



AXE 2 MAÎTRISER LES RISQUES POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE DE LA BRANCHE

- **Les incitations financières** : les aides financières, les majorations suite aux injonctions, les minorations



AXE 3 MIEUX PILOTER LES LEVIERS POUR AGIR ET GAGNER EN EFFICIENCE

- **Les contributions aux travaux du réseau et la productivité**

1. Programmes Nationaux

Programme national TMS Pros

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 87 % des maladies professionnelles reconnues en France et touchent tous les secteurs d'activité.

Les **TMS** apparaissent dès les prémices d'un déséquilibre entre les capacités physiques du corps et les sollicitations et contraintes auxquelles il est exposé. Ils peuvent s'installer de façon progressive après une période de sollicitations plus ou moins intense, comme ils peuvent apparaître rapidement.

Les facteurs favorisant les TMS sont multiples. Outre les facteurs biomécaniques et environnementaux, les contraintes psychosociales, organisationnelles et les facteurs individuels ont aussi un rôle à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS.

Le programme TMS Pros a été conçu, dès 2015, pour aider chacun des établissements à initier et à développer une démarche de prévention structurée et durable. Dotée d'outils réalisés avec l'INRS, l'offre de service TMS Pros vise à inscrire la prévention des TMS dans un processus d'amélioration continue et à développer l'autonomie de l'établissement au cours de ses projets réussis.

La démarche se décompose en quatre étapes facilitant sa mise en œuvre via le site en ligne TMS Pros. La première étape a pour objectifs d'engager l'établissement dans la démarche de prévention des TMS, de lui faire mener un état des lieux et rassembler ses indicateurs au sein d'un tableau de bord. La finalité de la seconde étape est d'inciter l'établissement à élaborer un projet structuré, s'appuyant sur un état des lieux pour se mettre en position d'agir. Pour ce faire, l'établissement devra formaliser son engagement dans la mise en œuvre de la démarche, mobiliser les compétences nécessaires

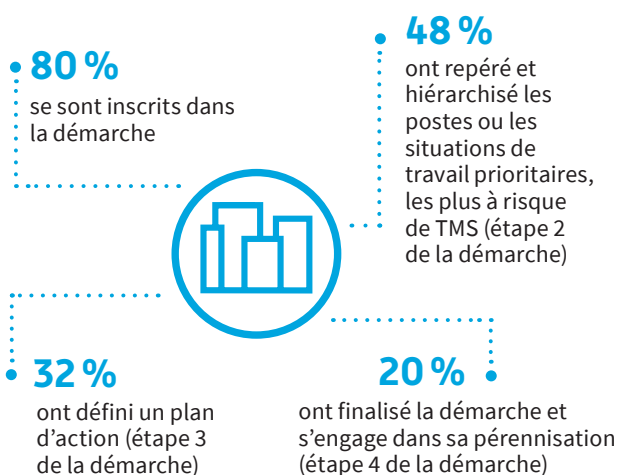
permettant le pilotage du projet et identifier les situations prioritaires. La suite de la démarche consiste en l'élaboration d'un diagnostic. L'objectif de l'étape 3 est de comprendre la situation de travail choisie à l'issue de l'étape 2 afin de caractériser les causes à l'origine des TMS et d'élaborer un plan d'actions. **Enfin, l'étape 4 a pour objectifs de mesurer et évaluer la mise en œuvre de la démarche.** C'est une étape clé de l'amélioration continue. Cette dernière étape vise à améliorer et pérenniser la démarche, à développer l'autonomie en prévention des TMS.

En 2018, le programme TMS Pros ciblait en Île-de-France 1266 établissements dont 202 déjà accompagnés lors du CPG précédent (« saison 1 »). À fin 2022, suite à des fermetures de site et des réorganisations, il reste 1 178 établissements ciblés dont 182 de la « saison 1 ». **En 2022, 15 établissements ont demandé à intégrer le programme volontairement.**

Le cadrage régional de la « saison 2 » privilégie les interventions directes dans les établissements ciblés tout en intégrant **une approche sectorielle des secteurs prioritaires.** Il s'agit des secteurs du sanitaire et médico-social, du BTP, de la grande distribution, de la propreté et de la logistique et représentent 57 % de la cible. Tout comme l'approche sectorielle, la démarche de prévention ciblant les établissements de Grands Comptes, représentant environ 30 % de la cible, favorise **une approche collective,** levier permettant d'agir sur un grand nombre d'établissements en complément de l'approche individuelle.

Le déploiement de TMS Pros s'est aussi appuyé sur la mobilisation effective des acteurs externes aux entreprises ciblées, impliqués et essentiels dans la démarche TMS Pros (notamment consultants, organismes de formation et SPSTi).

Malgré des conséquences de la crise sanitaire encore présentes en 2022 dans certains secteurs d'activités, les ajustements des stratégies sectorielles et l'accompagnement par les préventeurs de la Cramif ont permis le déploiement du programme. **En effet, seulement deux ans après la mise en ligne du site TMS Pros, parmi les 1 178 établissements ciblés de la « saison 2 » :**



Afin d'accompagner, d'informer et de sensibiliser les établissements ciblés, les équipes de la Cramif ont réalisé des supports d'aide à la mise en œuvre de la démarche sous forme de fiches pratiques disponibles en téléchargement sur le site de la Cramif et sur le site TMS Pros. Elles sont un guide pour les entreprises et ont pour but de faciliter la mise en œuvre de la démarche TMS Pros :

> **Fiches outils pour accompagner à l'utilisation du site TMS Pros :**

- le tutoriel « [Vous inscrire sur votre espace restreint TMS Pros](#) »
- le tutoriel « [Étape 1 - Suis-je concerné](#) »
- le tutoriel « [Étape 2 - Par quoi commencer](#) »
- le tutoriel « [Étape 3 - Comment agir](#) »

> **Fiches outils pour aider dans le programme :**

- « [Créer son tableau de bord TMS](#) » ;
- « [Analyser une maladie professionnelle de type TMS](#) » ;
- « [Choisir sa personne ressource ou son chargé de prévention TMS](#) » ;
- « [Gérer les signalements liés aux douleurs TMS de vos salariés - Comment faire en pratique](#) » ;
- « [Aide au dépistage et à la hiérarchisation des situations à risque TMS](#) » ;
- formations « [Prévention des risques liés à l'activité physique](#) » (PRAP) et « [Gestes et postures](#) » (GP) : laquelle choisir pour vos salariés ».

Programme national risques chutes Pros

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. Après avoir posé le principe de la mise en commun de moyens, après avoir formé de nombreux donneurs d'ordres et après avoir démontré la faisabilité des mesures de prévention préconisées par l'Assurance Maladie Risques professionnels, le programme vise actuellement à pérenniser ces dispositions chez les donneurs d'ordres et les entreprises afin d'améliorer durablement les conditions de travail des salariés.

Deux axes de travail sont développés :

- > **Agir vers les maîtres d'ouvrage** (MOA) en leur demandant l'intégration des thématiques opérationnelles prioritaires (TOP) en matière de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (CCAP, CCTP, etc.) :
 - protections collectives pour les travaux en hauteur ;
 - gestion des manutentions et des approvisionnements (continuité des circulations horizontales et verticales) ;

- amélioration des conditions d'hygiène (base vie) ;
- sécurisation des interventions ultérieures au moyen de protections collectives.

➤ **Agir vers les entreprises intervenant sur les opérations de ces MOA :**

- pour qu'elles respectent les règles de sécurité lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre des moyens communs (échafaudage, ascenseurs de chantier, plateforme de transport des matériaux, etc.) ;
- pour qu'elles mettent à profit ces moyens communs en utilisant des aides techniques adaptées à la manutention des charges (chariots de manutention, diables, palonniers de pose de vitrage, lèves chauffe-eau, etc.) ou en développant de nouvelles stratégies pour maîtriser l'ensemble de leurs risques.

Le déploiement du programme était structuré en deux phases. **Sur la période 2019 / 2020, la première consistait à dresser un état des lieux du secteur d'activité en évaluant les pratiques des donneurs d'ordres et des entreprises sur des opérations en cours de construction.** Pour ce faire, la Cramif est intervenue sur 349 chantiers conduits pour le compte de 264 maîtres d'ouvrage, au cours de ces deux années. Il en ressort que la prévention des risques de chutes était deux fois mieux maîtrisée par les entreprises lorsque les TOP étaient intégrés au préalable dans les marchés de travaux des MOA.

Les années 2021 et 2022 constituent la deuxième partie du programme dont l'objectif a été, d'une part, d'accompagner en phase conception de leurs projets, des maîtres d'ouvrage identifiés pour qu'ils intègrent les TOP dans les pièces constitutives de leurs appels d'offres. D'autre part, l'action a consisté à s'assurer, auprès des entreprises adjudicataires, du respect des engagements et de la bonne mise en œuvre des mesures de prévention attendues, en phase « chantier ».

Ainsi, en 2022, la Cramif a accompagné plus de 80 opérations de construction dans le cadre du programme Risques Chutes Pros BTP et environ 55 MOA.

Programme national risques chimiques pros (RC Pros)

Le programme national RC Pros a pour objectifs de :

- déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier SEIRICH ;
- accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l'exposition aux substances chimiques cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (CMR) touchant le plus de salariés ;

- améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ;
- mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des Agents Chimiques Dangereux dans des situations encore mal connues.

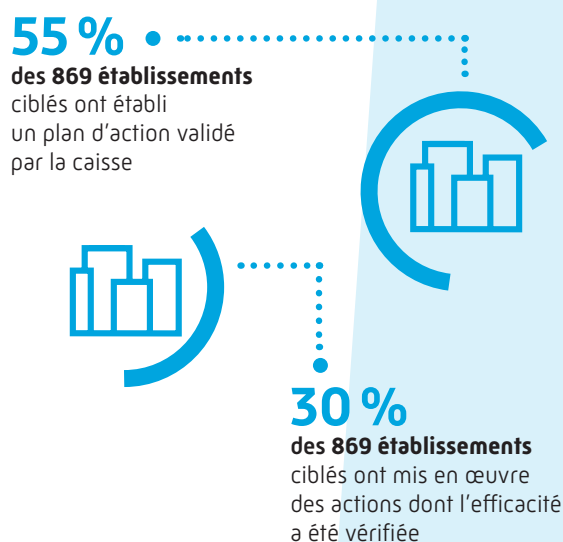
La Cramif copilote avec la Cnam ce programme, qui vise, au niveau national, à mobiliser 5 000 entreprises au cours de la période 2019-2022 afin qu'elles mettent en place un plan d'actions à la suite de l'évaluation du risque chimique.

Initié en 2020, le déploiement du programme s'est poursuivi en s'appuyant sur le site internet dédié RC Pros qui a fait l'objet de plusieurs évolutions depuis 2021. Ce programme s'accompagne d'une offre de service technique sectoriel, d'aides financières dédiées et d'une campagne de communication spécifique.

La Cramif coordonne l'action nationale vers les entreprises multi-établissements relevant des centres de contrôle technique (CCT) et anime l'instance nationale dédiée « RC Pros CCT ». L'action vers les enseignes de bricolage est portée par les correspondants grand compte des différentes Carsat et la Cramif.

Au niveau régional, l'accompagnement des établissements dans la démarche s'est poursuivi, que ce soit selon une approche individuelle et en complément, dans certains cas, selon une approche régionale par enseigne.

À la fin de l'année 2022 :



Par ailleurs, l'offre de formation à la prévention du risque chimique à destination des entreprises a été adaptée afin de répondre à leurs besoins, notamment avec l'organisation de formations intra entreprise :

- 3 sessions de formation D605 « **Participer à une démarche de prévention des risques chimiques** » ;
- 4 sessions D610 « **Piloter et suivre sa démarche de prévention des risques chimiques** », dont deux organisées en intra entreprise » ;
- 4 sessions de formation D615 « **Utilisation de Seirich** », dont 2 organisées en intra entreprise.

AMIANTE

Concernant le programme « **Améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante** », l'année 2022 a été marquée par la mise en service dans les Carsat et CGSS des régions pilotes, d'une application relative aux opérations de désamiantage (dématérialisation de la saisie des plans de retrait amiante – PDRE). Ce travail fait suite à la phase d'expérimentation initiée dès 2017. L'application nationale demat@amiante, développée avec le concours de la Cramif, se poursuit pour qu'elle soit pleinement opérationnelle en même temps que la mise en service sur tout le territoire prévue début 2023.

À terme, cette application permettra aux services prévention des caisses régionales d'avoir accès aux informations saisies par les entreprises de désamiantage et d'optimiser ainsi l'accompagnement des acteurs du désamiantage pour réduire les risques d'exposition à des fibres d'amiante.

Cette année a aussi été marquée par l'organisation le 4 octobre d'un colloque intitulé « **Du repérage de l'amiante aux solutions pratiques** » qui a réuni environ 500 personnes en visioconférence. Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- la reconnaissance des maladies professionnelles amiante ;
- le repérage de l'amiante ;
- les solutions pratiques existantes ;
- focus sur l'hydrocurage des canalisations amiantées enterrées ;
- focus sur le nettoyage et l'entretien des DVA (dalles vinyles amiantées).

Le 15 novembre, un séminaire intitulé « **Actualités face au risque Amiante : cap sur 2023 ! - secteurs impactés et outils pour accompagner les entreprises** » a réuni environ 120 personnes en

visioconférence. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- les secteurs d'activité à cibler en 2023,
- les déchetteries et exposition à l'amiante : métrologie en temps réel et interprétation des résultats ;
- les aspects pratiques et exemples concrets de la prévention du risque amiante ;
- l'actualisation du guide amiante et les nouveaux outils proposés par l'Association de Prévention et de Santé (APST) ;
- les enseignements récents du programme Asbestos Related Diseases Cohort (ARDCO) - Cohorte pour le dépistage des affections liées à l'amiante..

Ces deux manifestations ont été organisées en partenariat avec de nombreux partenaires (organisations professionnelles, médecins du travail, donneurs d'ordres, etc.).

CAMPAGNES INTER-UNITÉS TECHNIQUES

Les campagnes d'études menées par les unités techniques « **Caractérisation des expositions aux poussières organiques et aux mycotoxines lors du transport et de la transformation des produits céréaliers** » et « **Caractérisation des expositions professionnelles aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires** » ont été finalisées en 2022. Les résultats de ces campagnes ont été exploités en vue de capitaliser et de rechercher des solutions de prévention à porter auprès des entreprises. En 2023, les 3 unités techniques, laboratoire de toxicologie industrielle, laboratoire des bio-contaminants, et centre de mesures et contrôles physiques auront pour objectif de publier les résultats et les mesures de prévention adaptées issues de ces deux campagnes d'étude.

2. Programmes régionaux

Les trois programmes régionaux portent sur les thèmes suivants :

- la logistique ;
- Paris Capitale, englobant les 5 volets suivants :
 - Hôtellerie, restauration traditionnelle
 - Grand Paris Express
 - Aéroportuaire
 - Logements collectifs
 - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP
- la restauration collective.

LOGISTIQUE

L'Île-de-France est la première région française par la surface de son parc logistique constitué de plates-formes et d'entrepôts. Elle accueille également les sièges sociaux des grandes entreprises du secteur ainsi que les principaux fournisseurs de matériels.

Les priorités du plan d'action sont au nombre de trois :

- le renforcement des actions visant à limiter les risques liés aux manutentions manuelles ;
- la prévention et la gestion des arrêts de longue durée consistant à prévenir les situations dangereuses les plus graves (écrasement des piétons dans les cours, basculement des chariots fourches hautes, départs intempestifs des camions) ainsi que la désinsertion professionnelle ;
- l'implication des directeurs de site et des chefs d'équipe dans la démarche de prévention.

Le diaporama de présentation du programme et la grille d'auto-évaluation conçus en 2019, sont appréciés des entreprises.

Les entrepôts ciblés ont mis en œuvre progressivement les mesures demandées. Afin de faciliter l'adhésion des entreprises, le service a rédigé onze fiches capitalisant les bonnes pratiques

observées. Ces documents sont partagés avec les entreprises lors des visites.

Les sièges sociaux ont collaboré avec la Caisse pour formaliser des engagements nationaux reprenant chacune des thématiques et couvrant l'ensemble de leurs sites. Huit engagements ont été signés depuis le début de la COG. Ils couvrent à présent 60 000 salariés, intérimaires compris.

PARIS CAPITALE

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transports en commun sans précédent qui tend à restructurer économiquement et socialement la région Île-de-France.

Selon la **FFB**, cela représente un investissement de plus de 100 milliards d'euros sur une douzaine d'années.

En outre, ce renouveau urbain se conjugue et s'amplifie avec l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 (400 millions d'euros), des jeux olympiques et paralympiques en 2024 (7 milliards d'euros dont 4 milliards d'euros d'investissement), le doublement du parc de loisir Disneyland, et l'installation d'entreprises quittant Londres suite au Brexit.

C'est l'opportunité de promouvoir les préconisations issues des programmes du CPG 2014-2017 et de déployer nos préconisations de façon plus priorisée sur la conception des lieux et des situations de travail (CLST).

Hôtellerie restauration traditionnelle

Depuis la sortie de la crise sanitaire, le secteur peine à trouver de l'attractivité et cela se traduit par un manque effectif qui s'est accru.

La crise énergétique est venue également fragiliser un grand nombre d'établissements et n'a ainsi pas permis de placer la prévention des risques professionnels parmi les premières préoccupations des chefs d'établissement.

Au niveau de la Cramif, l'année 2022 a permis de :

- valoriser les mesures exemplaires de prévention à travers notre présence au salon Equip'Hôtel 2022 ;
- maintenir les relations avec les organisations patronales ;
- maintenir les relations avec les assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) « historiques » dans l'objectif de travailler à la consolidation des choix techniques, des procédés à mettre en œuvre dans les projets de conception-rénovation en cours ;
- créer de nouvelles relations avec de nouveaux relais tels que des installateurs de cuisines professionnelles ;
- certaines relations ont été consolidées et de nouvelles opportunités ont vu le jour avec des relais tels que des installateurs de cuisines professionnelles ;
- réflexion avec « La Frégate Tiller » pour participer au parcours des néo-restaurateurs incubés et leur permettre de se projeter sur leur futur projet en y intégrant la prévention des risques professionnels.

Enfin un avenant à la convention avec le groupe Hôtelier Accor Invest a été signé afin de prolonger notre accompagnement sur les nouvelles réhabilitations jusqu'à la fin de l'année et donc du CPG.

Grand Paris Express

165 chantiers du Grand Paris Express ont été en activité en 2022 sur les 6 lignes concernées (L11, L14, L15, L16, L17 et L18). Les agents du service ont :

- **effectué environ 200 visites de chantiers**, dont quelques-unes avec l'inspection du travail ou l'OPPBTB dont environ 10% à l'occasion de réunions collège inter-entreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) ;
- **réalisé des enquêtes et préconisé des mesures de prévention** ;
- **effectué des interventions en conception lors de réunions** avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les CSPS et les entreprises afin notamment de déployer les mesures préconisées dans la DTE 278 « Grand Paris – conception, exploitation et entretien d'une gare » notamment sur les lignes 15, 16 et 18.

Le laboratoire de toxicologie est intervenu pour :

- qualifier l'exposition des salariés aux poussières - dont silice - lors du creusement en méthode traditionnelle avec béton projeté (rameaux essentiellement) ;
- diffuser aux MOA/ MOE/CSPS et entreprises la recommandation régionale francilienne « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » ainsi que les brochures DTE 266 et DTE 278 ;
- rédiger cinq fiches REX permettant de capitaliser les bonnes pratiques de prévention observées sur le terrain notamment pour la réalisation des puits, les travaux de fondations, de réalisation des parois moulées, de terrassement et génie civil et de creusement des rameaux,
- rédiger et présenter en comité technique régional (CTR) puis transmettre à la Cnam une synthèse des fiches REX ;
- notifier trois injonctions sans cotisation supplémentaire.

Le Centre de Mesures Physiques et de Contrôle a apporté son appui sur les problématiques de ventilation, d'éclairage ou de bruit lors d'intervention en amont des chantiers auprès des MOA, MOE et CSPS mais également durant les phases de travaux pour caractériser l'exposition des salariés, lors des opérations de soudage de la roue de coupe par exemple.

Injonctions portant sur les risques liés à l'activité physique en lien avec la mécanisation des transports verticaux de charges et de personnes au fur et à mesure de l'avancement des travaux dès que la profondeur dépasse 13,5 m de dénivelés dans les 165 gares et ouvrages annexes ainsi que sur le risque chimique.

Le service a remis 2 trophées pour récompenser une entreprise et un groupement (entreprise/concepteur) :

groupement : installation d'un ascenseur pour accéder en fond de puit, et prolongement de ce dernier en sécurité depuis la cabine et à l'avancement. Ce mode opératoire permet notamment de supprimer les risques

de chutes, de TMS et les risques liés à l'activité physique lors de l'accès aux postes de travail ;

entreprise : utilisation de butons métalliques pour diminuer les risques liés à la mise en place et au retrait de butons métalliques de gros diamètre (Ø 1200 mm) pour le soutènement de parois moulées. Cette technique permet notamment de supprimer les risques liés aux fumées d'oxycoupage et de diminuer les risques de heurt, d'écrasement et de TMS.

Aéroportuaire

Le secteur aéroportuaire a presque retrouvé son niveau de 2019.

L'aéroport Paris-CDG est à nouveau totalement ouvert depuis le 1^{er} Décembre 2022 : le terminal 3 en mai 2022 et le terminal 1 depuis décembre 2022.

Logements collectifs

Des fiches Mémoprév ont été finalisées, diffusées et mises en lignesur le site de la Cramif.

Il s'agit des Mémoprev :

- « **Risques du métier** » sur les éléments de contexte du secteur de la location de logements ;
- « **Entretien des parties communes** » sur les différents facteurs de risque, les situations dangereuses et les mesures de prévention pour y pallier ;
- « **Gestion des déchets** » exposant des solutions techniques innovantes pour récupérer et évacuer les déchets jusqu'au point de collecte ;
- « **Risques psychosociaux** » qui interrogent, pour les situations de travail rencontrées, les causes (l'organisation du travail, les évolutions et les difficultés de l'entreprise, etc.) ;
- « **Risques amiante** » sur la gestion du risque amiante chez les bailleurs sociaux.

Déchets

Les points d'apports volontaires de déchets ménagers se développent, réduisant de façon significative les risques d'exposition lors de la collecte. En phase programmation de leurs projets d'urbanisme en neuf ou en rénovation, les donneurs d'ordres intègrent également davantage les mesures de prévention préconisées.

Ainsi, les actions relatives à la collecte des déchets ménagers se sont poursuivies en 2022 :

- **interventions auprès des donneurs d'ordres et prestataires** (suppression des derniers flux non conteneurisés, identification et résolution des points noirs, application de la recommandation R437), accompagnement des renouvellements de marché (analyse des cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et guides d'implantation), sensibilisation aux risques d'écrasement et de TMS, évaluation des mesures d'exposition au risque biologique ;
- **intégration des contraintes de collecte lors de la création des nouvelles infrastructures,**

amélioration et promotion des points d'apports volontaires, travaux de capitalisation des bonnes pratiques.

Furent également accentuées les interventions relatives au traitement des déchets issus du BTP ciblant notamment le risque machine, le risque TMS, le risque de heurts entre piétons et véhicules/engins de manutention, le risque d'inhalation de poussières (amiante, silice, plomb).

Démarrage des travaux de rédaction d'une recommandation nationale relative à l'encadrement du monoripage. Plusieurs actions de communication ont été réalisées : website et supports INRS, programme TPE, Trophée Cramif. Aussi deux guides prévention sont en cours de finalisation d'écriture : une brochure Cramif « **Conception et rénovation des espaces urbains pour la collecte des déchets** » et une brochure INRS « **Traitement des déchets issus du BTP** ». Ces préconisations seront déployées afin d'agir notamment en CLST.

RESTAURATION COLLECTIVE

Depuis deux ans, le secteur de la restauration collective est en perpétuelle adaptation afin de répondre aux exigences des différents protocoles sanitaires imposés et des nouvelles tendances alimentaires.

Ces nouvelles tendances font subir de fortes variations sur les nombres de repas à fournir et sur l'organisation dans les établissements scolaires et « Business et industrie ». En effet, le secteur connaît de nombreux bouleversements avec le développement du télétravail et doit s'adapter désormais en proposant de nouvelles offres comme l'offre à emporter, les frigos connectés, etc. De nouveaux besoins ont émergé et poussent le secteur à se réinventer.

En 2022, le service prévention a organisé plus de 50 interventions directes auprès des établissements ciblés. Le programme « Grands Comptes » crée une opportunité de contacts privilégiés entre les entreprises et le réseau. Les grandes enseignes de restauration collective ont pris conscience de la nécessité de déployer une démarche de prévention pérenne au sein de leurs établissements. Des actions ont été menées auprès des directions nationales des principaux Grands Comptes suivis par les caisses régionales.

Concernant l'ingénierie de prévention, le socle minimum des mesures de prévention est finalisé. Il se base sur les constats réalisés lors des visites, les préconisations formulées, les actions innovantes du secteur de la restauration collective ainsi que les guides réalisés par l'INRS. Des fiches synthétiques de prévention par zone d'activité ont aussi été rédigées. Elles seront diffusées aux entreprises concernées en 2023.

Au niveau des partenariats, la convention signée en septembre 2021 avec l'association Resto France Experts s'est traduit par des réunions des différents groupes de travail constitués. L'objectif est d'élaborer

une charte avec toute la profession (fabricants de mobilier, concepteurs, consultants et exploitants) sur la conception des cuisines et leurs annexes. Cette charte devrait être finalisée en 2023.

Elle devrait :

- intégrer les prescriptions techniques et organisationnelles du réseau Assurance maladie – Risques professionnels ;

- préciser l’organisation et les échanges en phase de projet permettant de concevoir des cuisines collectives intégrant la prévention des risques professionnels pour les exploitants mais aussi pour les installateurs et les mainteneurs ;
- permettre aux installateurs, exploitants et mainteneurs d’améliorer leurs conditions de travail.

3. Actions spécifiques de prévention

FORMATION INITIALE

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre sur la formation dans la partie « activité du service prévention » du présent rapport.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Au-delà des interventions spécifiques menées en entreprises dans le domaine des RPS, l’année 2022 a été marquée par la poursuite des actions inscrites au CPG 2018-2022 :

- des actions de communication concernant le déploiement des outils nationaux récents ;
- la finalisation des **4 retours d’expérience sous forme de podcasts** qui illustrent une étape spécifique de la démarche décrite dans la brochure ED 6349 de l’INRS ;
- l’identification de **consultants référencés susceptibles d’intervenir en Île-de-France dans le cadre de la SPTPE « accompagnement RPS »** afin de permettre aux entreprises franciliennes de moins de 50 salariés de bénéficier d’une subvention justifiée par un accompagnement extérieur adapté ;
- la poursuite des **4 expérimentations** envisagées :
 - un atelier intitulé « La place des responsables de formation dans la démarche de prévention des RPS » ;
 - une formation-action « **RPS et plan d’actions** » dont le but est de favoriser la mise en œuvre effective d’un plan d’actions à l’issue d’une expertise, d’une enquête ou d’un diagnostic ;
 - un atelier intitulé « **Dirigeants TPE et RPS** » ayant pour objectif de démontrer l’intérêt pour le dirigeant de TPE de « **Travailler son management quotidien** » pour sa propre santé, celle de ses salariés et celle de son entreprise ;
 - un accompagnement permettant de « **Faire les liens entre approches RPS et TMS dans la démarche de prévention** » dans le but de favoriser la prise en compte de la composante psychosociale révélée par un diagnostic TMS réalisé par l’entreprise.

EXPÉRIMENTATIONS

Expérimentation nationale : « Aide et soins à domicile »

L’expérimentation « **Aide et soins à domicile** » propose une action coordonnée de la branche AT/MP en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux.

La stratégie globale de l’ensemble des actions repose sur une double approche de prévention visant le salarié et la personne aidée. Cette approche aidant/aidé est notamment partagée avec les partenaires et financeurs.

Les objectifs sont :

- améliorer la prise en compte de la prévention primaire en favorisant la réalisation et la prise en compte de l’évaluation des risques en amont de l’intervention des salariés ;
- capitaliser les expérimentations, évaluées et validées, dans l’objectif d’un déploiement national.

L’expérimentation intègre trois axes :

➤ Développer la coopération avec le service action sociale

En 2022, une convention entre la Cramif et la Cnav a été signée dont un des objectifs est de développer une coopération sur des actions conjointes en matière de prévention des risques professionnels en direction du secteur de l’aide à domicile (employeurs/aidants/aidés) afin d’améliorer la qualité de service et la baisse de l’absentéisme dans ce secteur.

➤ Impliquer les partenaires et financeurs dans l’expérimentation

La Cramif s’attache à impliquer les partenaires et financeurs dans la diffusion des outils de prévention en participant à l’animation des plateformes départementales SAP (Service d’Aide à la Personne) en Île-de-France.

En 2022, le service prévention a continué ses collaborations avec les plateformes départementales SAP91 et SAP77 dans le cadre de collectifs de travail avec des structures d'aide à domicile.

Les collectifs ont été soutenus dans leurs démarches par les conseils départementaux et par la Driets. Sur le plan financier, les opérateurs de compétences (Opco) sont sollicités dans le cadre des actions et des diagnostics réalisés dans les structures.

Les plateformes de services d'aide à la personne (SAP) contribuent également en tant que « financeurs » en mettant des moyens humains notamment par l'animation d'ateliers pour les structures d'aide à domicile afin de les accompagner dans les différentes démarches de prévention et/ou de demande de formation auprès des OPCO.

➤ Accompagner un collectif de structures d'aide et soins à domicile

En 2022, la Cramif a mené des actions collectives auprès de nombreuses structures d'aide à domicile en partenariat avec **2 plateformes SAP d'Île-de-France : SAP91 et SAP77**.

Ces structures ont pu bénéficier :

- de diagnostics ;
- de formations sur la prévention des risques professionnels selon des référentiels spécifiques édictés par l'INRS ;
- de présentations sur des thématiques particulières (gestion des évènements graves, aides techniques et financières, maintien en emploi et PDP, la santé des dirigeants, etc.).

En complément de l'expérimentation menée et dans le cadre d'une action commune propre à la Cramif associant Escavie et le service prévention, un guide des aides techniques dédié à la mobilisation des personnes à domicile dans le secteur médico-social a été rédigé. Ce guide a été présenté auprès des partenaires sociaux du CTR n°4 au mois de novembre 2022.

Ce guide présente les différentes aides techniques pouvant être proposées et mises à disposition à domicile, en identifiant leurs principales caractéristiques. Il a pour but d'aider au choix des aides techniques afin de faciliter la mobilité des bénéficiaires et le travail des intervenants professionnels d'une structure d'aide et de soins à domicile.

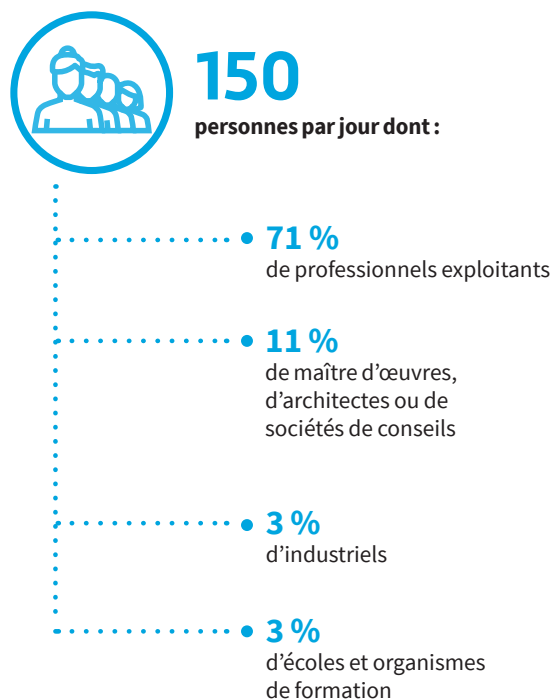
Expérimentation régionale : CLST

Axe principal

L'axe principal vise à mobiliser des relais capables de sensibiliser les MOA occasionnels sur l'importance de mener une démarche d'intégration de la prévention en amont à l'occasion de leur projet de construction ou d'aménagement.

Les expérimentations sectorielles « Hôtellerie » et « Restauration Collective » ont connu un temps

fort avec le salon EquipHôtel qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2022 au parc des expositions de la porte de Versailles. Les capsules ErgoRoom et ErgoCook ont reçu, en moyenne, la visite de :



Concernant l'expérimentation sectorielle « Restauration collective », la convention signée avec le relais Restau France Expert qui regroupe des concepteurs, des fournisseurs, des installateurs et des mainteneurs suit son cours.

Concernant l'expérimentation visant à une meilleure prise en compte des expositions aux fibres d'amiante et aux poussières dans les déchetteries, le travail avec la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) et la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (FEDEREC) s'est poursuivi. L'objectif est d'agir auprès des Syndicats intercommunaux de gestion des déchets (Collectivités territoriales) et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de réaliser des travaux sur les sites qu'ils exploitent et réduire l'exposition des salariés au risque d'inhalation de fibres d'amiante lors du traitement des déchets.

Deux évènements ont permis de communiquer sur les travaux menés conjointement par la Cramif et l'INRS : le colloque du 4 octobre 2022 et le séminaire du 15 novembre 2022.

Un article est paru dans le magazine de l'INRS Travail & Sécurité de septembre 2022 afin de présenter la solution technique mise en œuvre sur une déchetterie pour l'abattage des poussières par brumisation. Cette expérimentation a fait l'objet d'une subvention par la Cramif.

Axe secondaire

L'axe secondaire concerne **la formation des acteurs clés en matière de CLST, en particulier les architectes et les MOA occasionnels.**

A défaut d'intervenir dans les écoles d'architectes pour sensibiliser les étudiants à la CLST, le Conseil national de l'ordre des architectes a référencé les formations Cramif s'adressant aux donneurs d'ordres.

Ainsi, deux architectes ont suivi la formation CLST qui souligne notamment l'incidence des choix architecturaux sur la santé et la sécurité au travail des exploitants et des mainteneurs de l'ouvrage, trois architectes ont suivi la formation proposée aux donneurs d'ordres concernés par le risque amiante,

sept architectes ont suivi la formation proposée aux donneurs d'ordres concernés par le risque plomb.

La formation CLST, inscrite au catalogue Cramif, a évolué en s'adressant à un public plus large : dirigeant d'entreprise ayant un projet de construction ou d'aménagement de locaux de travail ; personnes pouvant influencer la rédaction du cahier des charges du projet (service HSE, ergonomes, salariés désigné compétent, conseiller en prévention). **Ainsi, 19 personnes de 11 entreprises différentes ont suivi la formation « Améliorer la performance de l'entreprise en intégrant la prévention des risques professionnels dans votre projet de construction ou d'aménagement ».**

4. Offre de service prévention

GRANDS COMPTES

Six grands comptes sont suivis par la Cramif pour l'année 2022 : Compass, Mediapost, Orpea, Renault, Servair et Sodexo.

Sur 187 établissements ciblés en France par le programme TMS Pros pour ces six grands comptes, 177 établissements ont validé l'étape 1 indiquant la volonté de s'engager dans la démarche TMS Pros, 137 établissements ont validé l'étape 2 avec la nomination d'un référent « personne compétente en TMS », 78 ont validé l'étape 3 avec le choix d'un site et d'une situation à analyser ainsi que la définition d'un plan d'action, et enfin 45 établissements ont atteint l'étape ultime avec l'évaluation du plan d'action et de la démarche mise en place dans l'établissement.

Les multiples restructurations dont peuvent faire preuve chacun de ces entreprises rend parfois difficiles les relations mais surtout la continuité des actions engagées lors des accompagnements renforcés.

On constate dans ces entreprises une volonté d'avancer et d'améliorer la prévention des risques professionnels dans leurs établissements.

TPE

Le programme TPE lancé en début de la COG vise à aider les structures les plus petites dans la prévention des risques professionnels en particulier dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques, le DUER.

Ainsi le réseau Assurance Maladie - Risque professionnel a élaboré des outils et documents dans ce sens notamment en développant dans différents métiers et secteur d'activités le logiciel OiRA®, outil d'aide en ligne à la réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUER).

Ce dernier fait partie d'une offre plus complète destinée aux entreprises de moins de 20 salariés, permettant

de construire un parcours prévention adapté pour les trente-cinq métiers et secteurs d'activités retenus. Un dépliant de sensibilisation et d'informations, des fiches pratiques abordant des solutions de prévention CBCM - « Comment Bien Choisir son Matériel » - sont disponibles sur le site Ameli/entreprise. Des outils comme « Agir suite à un AT », Tuto'Prev®, des fiches solutions sur les risques, accessibles sur le site de l'INRS, complètent cette offre.

La Cramif a développé l'offre destinée aux cinq La Cramif a développé l'offre destinée aux cinq métiers et secteurs suivants :

- vétérinaires ;
- hôtellerie ;
- traitement et revêtement des métaux ;
- commerce automobile ;
- déménagement.

Lors de l'année 2022, le service prévention s'est attaché à développer les outils et documents précédemment construits et à les faire connaître en s'appuyant sur des webinaires et des actions de communication. Les services communication des différentes caisses régionales ont permis ce déploiement en particulier à travers les chaînes et réseaux sociaux comme Twitter, You Tube etc.

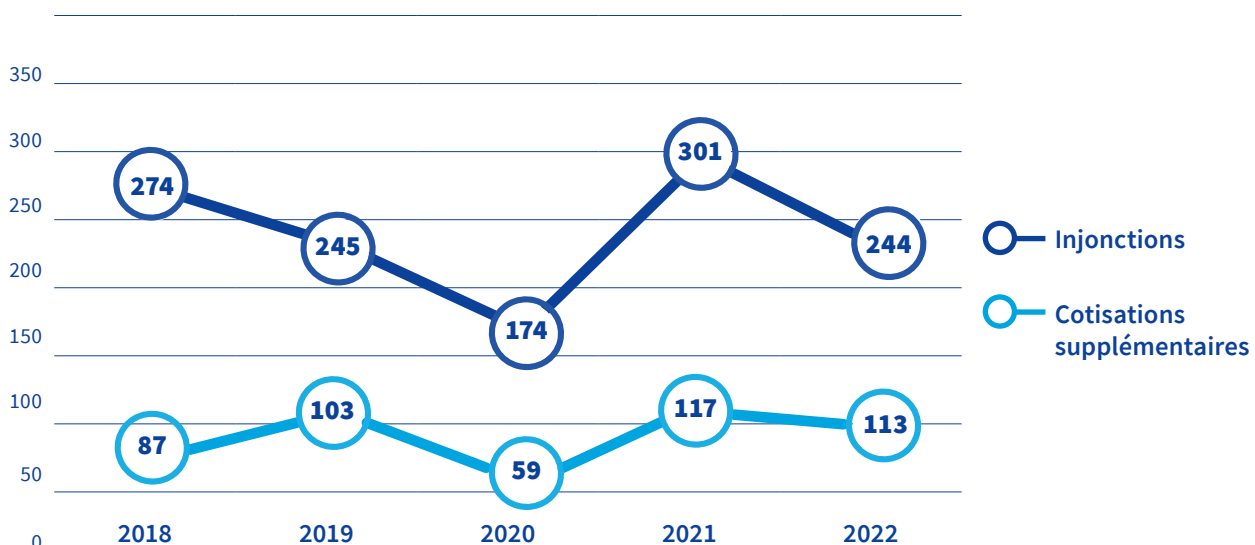
Par ailleurs, les contrôleurs de sécurité et les ingénieurs conseils de la Cramif ont fait connaître directement l'offre TPE en se déplaçant dans les entreprises montrant une sinistralité très élevée.

Ce programme se poursuivra en 2023 dans le déploiement de cette offre en s'appuyant sur les moyens de communication de la Cramif afin d'informer le plus grand nombre de l'existence d'outils adaptés à leur secteur d'activités.

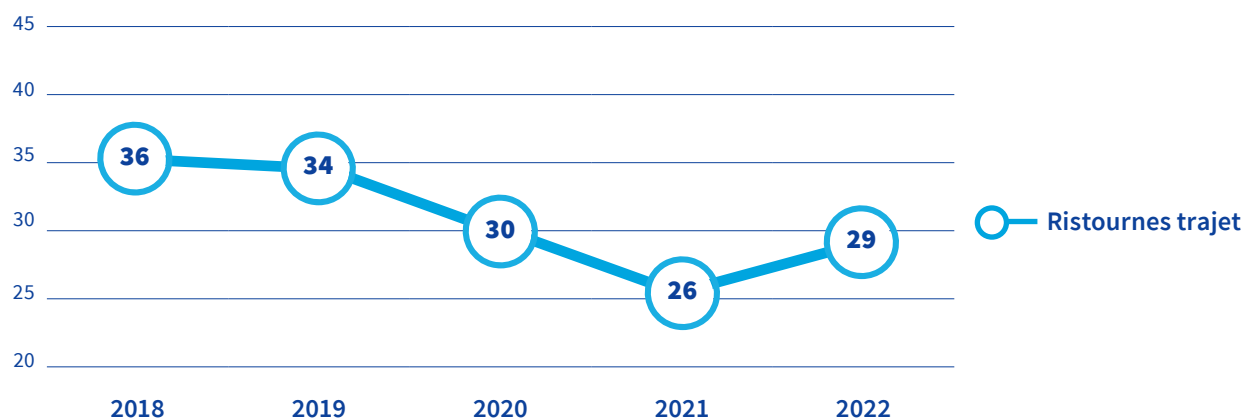
5. Incitations financières

INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES

ÉVOLUTION DES NOMBRES D'INJONCTIONS ET COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RISTOURNES TRAJET



NOTIFICATIONS DE DÉCISIONS

	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	121	136	82	165	160
Ristournes (trajet, travail)	36	34	30	26	29

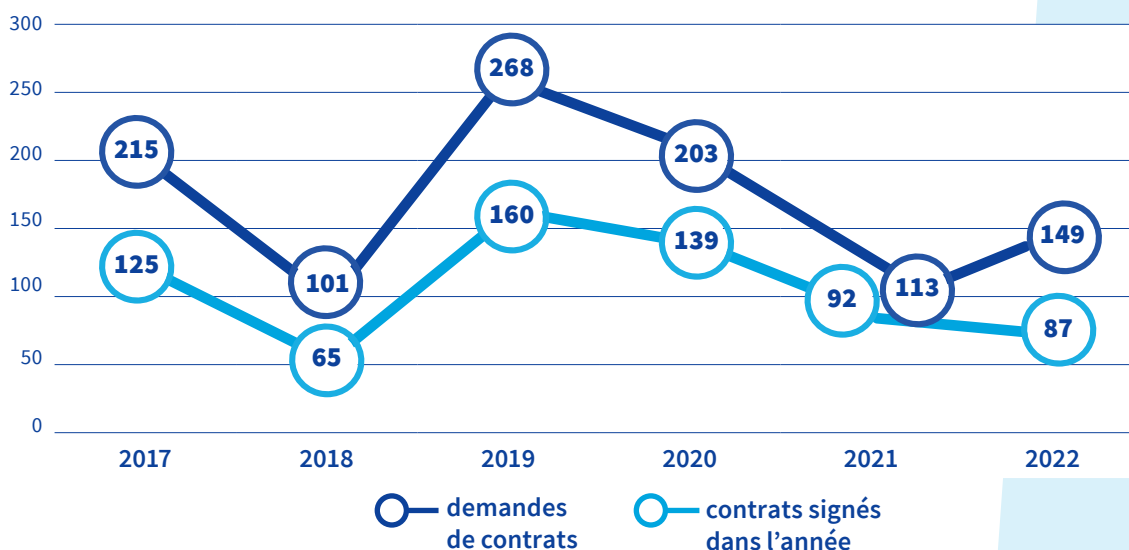
CONTRATS DE PRÉVENTION ET SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

Contrats de Prévention



- **107 entreprises** ont reçu un versement pour un montant de de subvention de **3 246 463,20 €**.
- Les transformations en subvention ont concerné **89 établissements** pour un montant de **2 700 542,92 €**.
- **149 demandes de contrats** ont été reçues.
- **87 contrats ont été signés** en 2021 pour un montant total de subvention de **2 614 861,81 €**.
- Le taux de financement moyen des **projets est de 30 %** (21 % en 2021).
- Le **montant moyen de la subvention** accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de **30 056 €** (27 906 € en 2021).

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE CONTRATS COMPARÉE AUX DOSSIERS SIGNÉS



RÉPARTITION DES CONTRATS SIGNÉS PAR CTN

CTN	Nombre	Montant en € Cramif	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A Métallurgie	19	506 294,62	1 506 440,78	34 %	26 647,09
B Bâtiments et travaux publics	19	770 384,72	2 706 587,34	28 %	40 546,56
C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	5	160 331,65	550 642,47	29 %	32 066,33
D Alimentation	23	543 903,91	1 907 314,37	29 %	23 648,00
E Chimie, caoutchouc et plasturgie	4	34 476,03	92 213,42	37 %	8 644,01
F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	4	205 484,10	835 584,00	25 %	51 371,03
G Commerce non alimentaire	4	156 588,63	512 497,56	31 %	39 147,16
H Activités de Services I	0	0,00	0,00	0 %	0,00
I Activités de Services II	9	237 298,15	736 901,24	32 %	23 366,46
TOTAUX	87	2 614 861,81	8 848 181,18	30 %	30 055,88

SYNTHÈSE DES INCITATIONS FINANCIÈRES SUR LE TAUX DE COTISATION RÉPARTIES PAR CTN/CTR

CTR	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DRIEETS Tribunal administratif	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			MAJORATIONS AUTOMATIQUES
				Imposition	Répétition	Récidive	
1	A Métallurgie	4	0	0	0	0	1
	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	1	0	1	0	0	0
0	B Bâtiment Travaux Publics	197	2	55	3	11	26
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0	0	0
3	C Transport, eau, gaz, électricité, livre et communi- cation	6	0	0	0	0	0
	D Alimentation	10	0	0	0	0	2
	G Commerces non alimentaires	11	0	3	0	0	2
4	H et I Activités de santé	3	0	0	0	0	0
5	H Activités de ser- vices I	7	0	3	0	0	6
	I Activités de services II	5	0	0	0	0	0
TOTAL		244	2	62	3	11	37

* Nombre de mémoires CNITAAT et Cour d'Appel d'Amiens instruits dans l'année civile

** Mémoires CNITAAT et Cour d'Appel

SUPPRESSIONS	RECOURS		RISTOURNES			
	Gracieux	Cour d'Appel*	Travail		Trajet**	
			Instruites	Accordées	Instruites	Accordées
1	0	0	0	0	25	25
1	0	0	0	0	0	0
36	3	1	0	0	0	0
0	0	1	0	0	0	0
0	0	1	0	0	0	0
6	1	1	0	0	0	0
3	0	0	0	0	1	1
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	3	3
0	0	0	0	0	0	0
47	4	4	0	0	29	29

ÉVALUATION DES CONVENTIONS NATIONALES D'OBJECTIFS (CNO)

En 2022, la direction des services extérieurs de la Cramif a contribué à l'évaluation de 9 CNO :

- CNO H008 et avenant I014 « **Hébergement, aide et soins à la personne** » pour respectivement 3 et 28 contrats de prévention signés.
- CNO D047 « **Métiers de la mer** » pour aucun contrat de prévention signé.
- CNO D048 « **Commerces de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception** » pour 20 contrats de prévention signés.
- CNO G010 « **Distribution, location, réparation, de matériel de bâtiment et travaux publics, et de manutention (DLR)** » pour 13 contrats de prévention signés.
- CNO B018 « **Bâtiment** » pour 37 contrats de prévention signés.
- CNO B019 « **Travaux publics** » pour 13 contrats de prévention signés.

- CNO F089 « **Chaussure, maroquinerie, tannerie-mégisserie, cordonnerie multiservice, cuirs bruts et activités annexes** » pour un contrat de prévention signé.
- CNO E021 « **Chimie, caoutchouc, plasturgie** » pour 16 contrats de prévention signés.

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

Les subventions prévention TPE :

- les subventions nationales,
- une subvention régionale,
- les contrats TPE.

Le nombre de programmes de subventions prévention TPE est passé de 21 à 16 en 2022 :

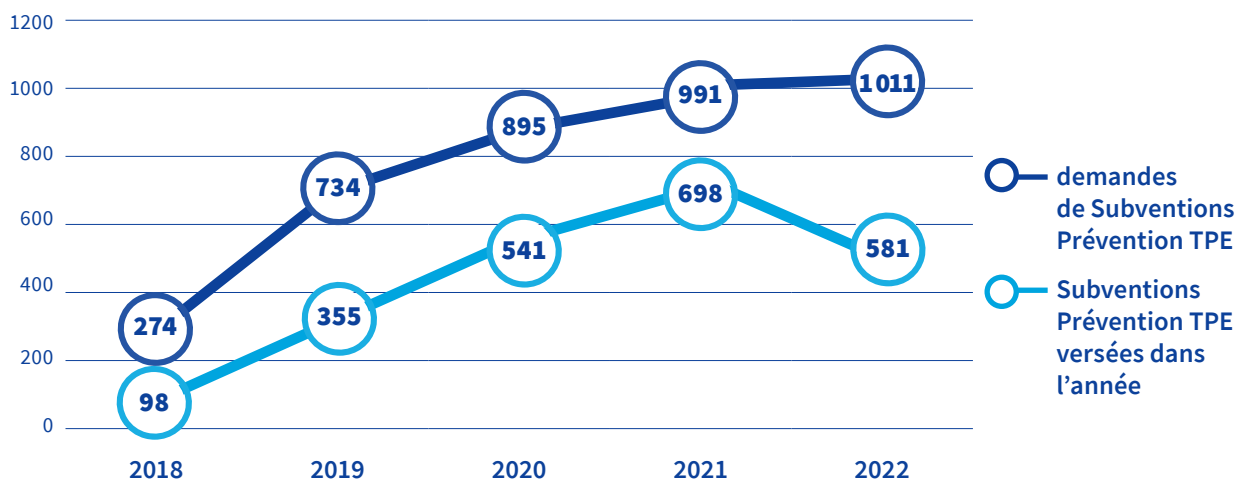
- 15 programmes nationaux,
- un programme régional harmonisé « **Locaux + sûrs** » à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le bilan des subventions prévention TPE 2022 est le suivant :



- **1 011** dossiers de demandes de Subventions Prévention TPE ont été réceptionnés (981 SPTPE nationales et 14 SPTPE régionales + 16 contrats TPE).
- **581** subventions prévention TPE (561 SPTPE nationales + 4 SPTPE régionales + **16** contrats TPE) ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de **5 364 953 €**.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une Subvention Prévention TPE est de **9 234 €**.

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE COMPARÉE AUX DOSSIERS RÉGLÉS



Entre 2019 et 2022, à périmètre équivalent, 38 % de dossiers en plus ont été instruits et 64 % de dossiers en plus ont été versés.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE PAR CTN

CTN	AIDE	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
A	Airbus	13	47 075,84	3 621,22
	RC Pros Équipements	3	4 159,75	1 386,58
	Soudage + sûr	7	69 661,81	9 951,69
	TMS Pros Action	10	146 660,37	14 666,04
	TMS Pros Diagnostic	3	4 932,90	1 644,30
B	Propreté +	1	2 470,85	2 470,85
	RC Pros Équipements	2	26 884,50	13 442,25
	RC Pros peinture en menuiserie	2	11 124,19	5 562,10
	Stop amiante	4	12 758,72	3 189,68
	TMS Pros Action	17	195 315,71	11 489,16
	TMS Pros Diagnostic	5	13 491,80	2 698,36
TOP BTP	48	442 121,13	9 210,86	
C	Airbus	1	7 615,42	7 615,42
	Equip'mobile +	2	26 983,50	13 491,75
	Propreté +	1	1 882,50	1 882,50
	Soudage + sûr	1	13 600,00	13 600,00
	Stop amiante	1	733,60	733,60
	TMS Pros Action	12	107 120,03	8 926,67
	TMS Pros Diagnostic	4	12 982,90	3 245,73
	Locaux +sûr	1	10 000,00	10 000,00
D	Cuisine + sûre	32	418 611,33	13 081,60
	Filmeuse +	1	3 500,00	3 500,00
	Hôtel +	18	164 141,71	9 118,98
	Mertiers de bouche +	41	254 062,22	6 196,64
	Propreté +	13	23 085,86	1 775,84
	TMS Pros Action	142	2 226 614,22	15 680,38
	TMS Pros Diagnostic	84	187 488,00	2 232,00
Locaux +sûr	3	42 117,25	14 039,08	
E	TMS Pros Action	1	8 975,00	8 975,00
F	RC Pros peinture en Meuniserie	1	8 165,00	8 165,00
	TMS Pros Action	8	58 593,90	7 324,24
	TMS Pros Diagnostic	1	5 495,00	5 495,00
G	Propreté +	1	2 470,85	2 470,85
	RC Pros Équipements	2	40 000,00	20 000,00
	Equip'mobile +	14	37 136,00	2 652,57
	Filmeuse +	1	5 750,00	5 750,00
	TMS Pros Action	13	213 292,27	16 407,10
	TMS Pros Diagnostic	2	5 124,00	2 562,00
TOP BTP	1	20 481,61	20 481,61	
H	Airbus	9	27 292,89	3 032,54
	RC Pros Equipements	2	8 707,80	4 353,90
	Soudage + sûr	1	25 000,00	25 000,00
	TMS Pros Action	2	13 178,70	6 589,35
	TMS Pros Diagnostic	1	1 586,20	1 586,20
I	Equip'mobile +	5	25 334,90	5 066,98
	Propreté +	17	62 140,51	3 655,32
	TMS Pros Action	9	65 207,94	7 245,33
	TMS Pros Diagnostic	2	6 370,00	3 185,00
Total		565	5 117 498,68	9 057,52

CONTRATS TPE



• **16** contrats TPE ont été signés pour un montant total de **223 457 €**.

• **16** contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de **247 454 €**.

• Le taux de financement moyen des **contrats TPE signés** en 2022 est de **39 %**.

RÉPARTITION DES CONTRATS TPE PAR CTN

CONTRATS TPE SIGNÉS EN 2022					CONTRATS TPE VERSÉS EN 2022			
CTN	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation
C	1	8 971,76	22 429,40	40 %	2	39 971,76	80 429,40	42 %
D	7	120 044,02	304 166,46	39 %	10	148 607,19	390 554,11	38 %
F					1	12 115,60	30 289,00	40 %
G	4	45 883,41	103 118,54	44 %				
H	2	29 731,88	73 123,65	41 %	2	27 932,44	68 429,29	41 %
I	2	18 826,03	45 012,05	42 %	1	24 826,88	61 797,52	40 %
Total	16	223 457,10	547 850,10	41 %	16	247 453,87	631 499,32	39 %

Lutte contre la fraude

En coordination avec le service comptable des gestions budgétaires (SCGB) de la Cramif, la DSE a contribué au groupe national « Plan de contrôle SPTPE » dont l'objectif était de proposer un plan de contrôle permettant d'avoir l'assurance raisonnable de la maîtrise des risques financiers du processus d'attribution des subventions prévention TPE (SPTPE).

Après une phase d'expérimentation des fiches de contrôle en avril et mai 2022, la DSE et le SCGB ont mis en œuvre les contrôles définis par la Cnam pour le second semestre 2022 avec un total de 339 dossiers SPTPE contrôlés correspondant à un montant de préjudices évités de 2 590 811 €.

Parmi les 70 dossiers détectés en anomalie que ce soit sur les aspects financier, prévention ou administratif, un dossier a donné lieu à une action de mise en demeure et recouvrement. D'autres dossiers suspectés de fraude sont en cours d'analyse par les services juridiques et financiers de la Cramif.

En parallèle, un contrôle de 45 dossiers de subvention Travailleurs Indépendants versés en 2022 a été réalisé

correspondant à un montant de préjudices évités de 24 684 €. Aucun dossier n'a donné lieu à une action de mise en demeure et recouvrement.

Enfin, dans la continuité du Plan de contrôle SPTPE, la DSE contribue avec d'autres directions de la Cramif à la Mission Nationale de Lutte contre la Fraude pilotée par la Cnam.

SUBVENTIONS PRÉVENTION TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (TI)

Le bilan des SPTI 2021 et 2022 est le suivant :

- 118 dossiers de demandes de subvention prévention TI ont été réceptionnés.
- 46 Subventions Prévention TI ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 55 887 €.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une subvention prévention TI est de 1 413 € en 2021 et de 1 215 € en 2022.

SPTI	Demandes reçues en 2021	Demandes reçues en 2022	2021			2022		
			Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
Prévention maçons indépendants	4	3				2	1 544,55	772,28
Prévention restaurateurs indépendants	7	23	2	2 826,50	1 413,25	6	10 721,03	1 786,84
Prévention métiers du bâtiment indépendants		81				38	42 621,69	1 147,94
Total	11	107	2	2 826,50	1 413,25	46	55 887,27	1 214,94

6. Contribution aux travaux du réseau national

PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL

Le service prévention participe activement aux travaux du réseau consolidés par thèmes :

Thèmes	Nombre de jours
Participation à 15 plénières INRS : « Travail et organisations », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail », « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation »	138
Participation à des groupes de projets (rédaction de guides et refonte d'anciens guides, gestion de base documentaire, groupes d'experts ventilation, demat@amiante, etc.)	233
Participation aux dispositifs nationaux de formation : sous-commissions habilitations d'organismes de formation, équipes pédagogiques nationales, FORMIRIS	15
Animation de stages INRS sur divers thèmes	25
Missions informatiques (codification des AT, MEDIALOG+)	24
Missions nationales déléguées (comités de certification amiante)	31
Convention de délégation Cnam/Cramif : Copilotage RC Pros, coordination nationale amiante, MOA AGAPREV	261
Normalisation	60
Autres activités dont aéroportuaire, aide et soins à domicile, CLST, collecte déchets ménager et traitement BTP, Grand Paris express, logements collectifs, Risques Chimiques pros, etc.	1 648
TOTAL	2 435

NORMALISATION

En 2022, 10 Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité du service prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 60 jours de travail et a concerné essentiellement :

- des équipements de travail : bancs d'essais de freinage poids lourds, matériels aéroportuaires, machines de fêtes foraines, cabines de métallisation ;
- les effets des vibrations sur l'homme ;

- le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages ;
- le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires ;
- le repérage de l'amiante avant travaux ;
- la prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques ;
- les atmosphères explosibles.

7. Prévention de la désinsertion professionnelle (hors CPG)

2022, L'ANNÉE DU BILAN

Cette première génération de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avait pour objectif de définir un socle structurant et homogène afin que les Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) soient en mesure de proposer une offre de service PDP de qualité à leurs adhérents.

LES OBJECTIFS EN FIN DE CPOM SONT REMPLIS

- une dynamique émerge du côté des SPSTI et des partenaires sociaux (accords d'entreprises, création de cellules PDP, webinaires, etc.) ;
- des actions innovantes des différents acteurs (SPSTI, acteurs du maintien, acteurs institutionnels, partenaires sociaux, etc.) ;
- en cinq ans la prévention de la désertion professionnelle -maintien en emploi (PDP-MEE) est devenue un sujet majeur.

MAIS DES AXES DE PROGRÈS DEMEURENT

- difficulté de cibler (la bonne personne au bon moment) ;
- disparité de prise en charge entre salariés, selon la branche et la taille de l'entreprise ;
- des outils qui mettent du temps à se déployer (Visite de pré reprise (VPR)/essai encadré/contrat de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE) / Entreprise adaptée (EA)/etc.) ;
- des accompagnements qui demandent des expertises et du temps (ETP) pour déployer des parcours identifiés, sécurisés et durable ;
- une évaluation longitudinale des parcours est attendue.

2022, LA CO-CONSTRUCTION EN MODE PLATEFORME PDP S'INTENSIFIE

L'expérimentation plateforme PDP proposée par l'Assurance Maladie s'est généralisée dès juin 2021

à l'ensemble des SPSTI d'Île-de-France. Le comité de pilotage stratégique PDP, a identifié collégialement les points d'appuis et d'amélioration de cette organisation.

La priorité est de **fiabiliser le process de détection** de personnes fragilisées et de **garantir un parcours adapté et sécurisé** en anticipant les ruptures potentielles des droits.

CONTRIBUTIONS 2022

Le service prévention a participé aux travaux suivants :

- participation groupe de travail maintien dans l'emploi du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) ;
- mise à jour annuelle du guide maintien en emploi du PRITH-IDF ;
- co-pilotage de l'axe maintien dans l'emploi du PRST4 ;
- participation à l'élaboration de quatre webinaires du PRITH à destination des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) ;
- réalisation d'une capsule vidéo sur le retour en emploi après cancer ;
- participation au séminaire dédiée au secteur du handicap ;
- attribution d'un trophée Cramif à une entreprise pour son action en faveur du maintien en emploi.



© Xavier Granet

4

ACTIVITÉ

DU SERVICE

PRÉVENTION



Les actions au profit des entreprises représentent 82.7% de l'activité du service soit 23 203 jours.

Faits et chiffres 2022

1. Activité globale

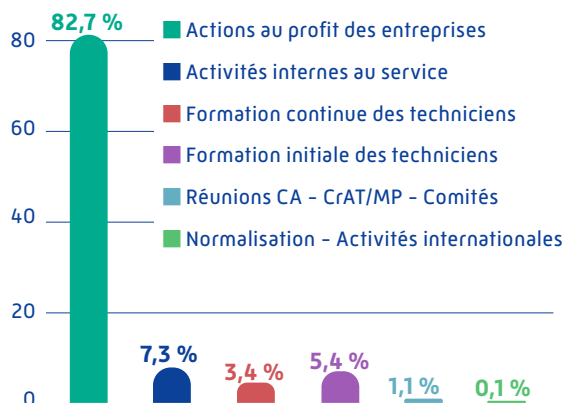
Ensemble de l'activité

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le service prévention.

Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologues du travail)

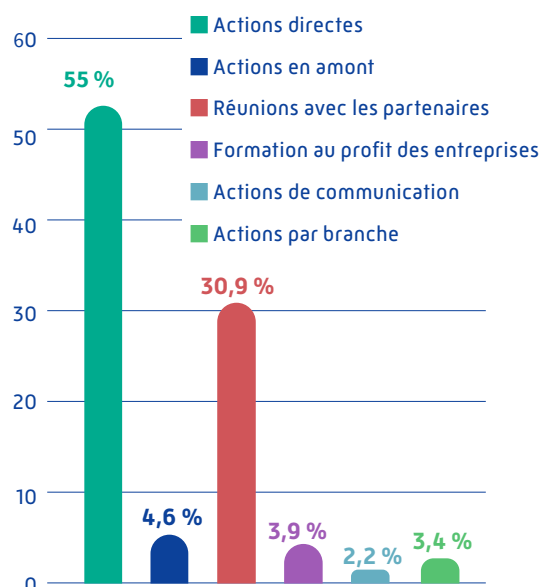
L'activité du service prévention a représenté **28 056 jours** dont la répartition en pourcentage est présentée ci-dessous :

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION (%)



Actions au profit des entreprises

RÉPARTITION DES ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES (82,7 %, SOIT 23 203 JOURS)



THÈMES NATIONAUX

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours	% du nombre de jours au profit des entreprises
TMS Pros	4 474	2 074	8,84 %
Risques Chutes dans le BTP	60	34	0,14 %
Risques Chutes en interprofessionnel	1 913	803	3,42 %
Risques Chimiques Pros	5 065	2 535	10,81 %
Formation initiale et nouveaux embauchés	260	126	0,54 %
RPS	200	95	0,40 %
TPE	550	301	1,28 %
Contribution aux travaux du réseau national Cnam	2 796	1 991	8,49 %
Contribution aux travaux du réseau national INRS	871	610	2,60 %
Grands comptes	189	141	0,60 %
Amiante	1 049	478	2,04 %
Plan de reprise d'activité Covid 19	230	48	0,20 %
Expérimentation régionale : CLST	114	45	0,19 %
Expérimentation nationale : aide et soins à la personne	105	80	0,34 %
TOTAL	17876	9 361	39,90 %

THÈMES RÉGIONAUX

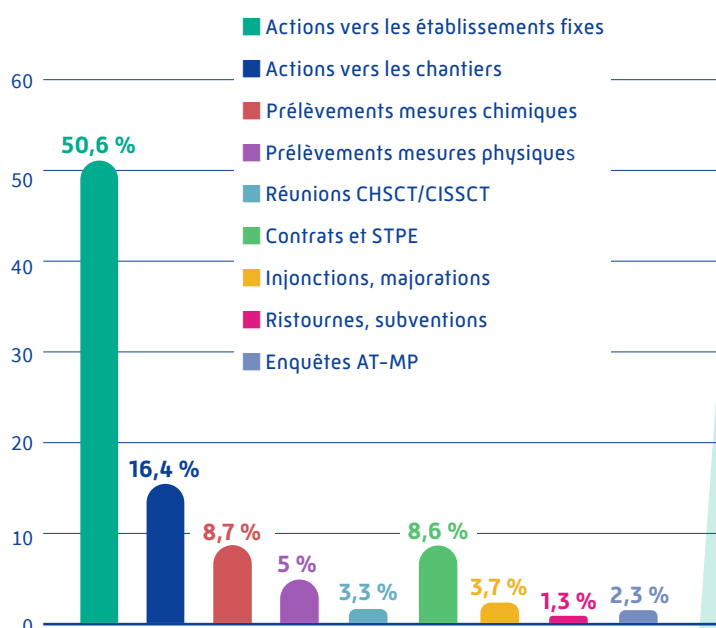
À titre indicatif, une action peut cibler plusieurs thèmes.

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours	% du nombre de jours au profit des entreprises
Paris capitale dont :	13 014	11 523	6,49 %
• Hôtellerie restauration traditionnelle	438	143	0,61 %
• Grand Paris express	1 305	586	2,50 %
• Aéroportuaire	742	465	1,98 %
• Logements collectifs	50	24	0,10 %
• Collecte des déchets ménagers et tri des déchets issus du BTP	479	305	1,30 %
Restauration collective	277	156	0,66 %
Logistique	231	127	0,54 %
SPSTi	497	261	1,11 %
PDP	32	10	0,04 %
Démarche au siège	335	172	0,73 %
SPTPE Covid	23	8	0,03 %
TOTAL	4 409	2 257	9,62 %

41

Actions directes en entreprises

RÉPARTITION DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES (55 % SOIT 12 752 JOURS)



RÉPARTITION DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES PAR CTN

CTN	Établissement	Salariés	AT
A	4,48 %	40,22 %	28,33 %
B	2,46 %	21,37 %	24,04 %
C	1,32 %	26,22 %	41,23 %
E	1,86 %	16,19 %	30,29 %
F	10,08 %	25,03 %	38,99 %
D	3,10 %	20,37 %	33,25 %
G	0,77 %	12,28 %	25,86 %
H	0,53 %	8,45 %	16,02 %
I	1,62 %	20,43 %	23,84 %
TOTAL	1,41 %	17,01 %	28,10 %
En nombre	7 229	767 281	21 281

Formation et perfectionnement des agents du service

FORMATION CONTINUE

Le service accorde une grande attention à la formation continue de ses agents. Le tableau ci-dessous présente le nombre de jours de formation continue ventilé par catégories de métiers.

	INRS	Département formation de la Cramif	Autres organismes	Total
Personnel administratif	15	132	88	235
Contrôleurs de sécurité	300	62	114	475
Ingénieurs conseils	84	17	65	166
Conseillers médicaux	2	2	-	4
Ensemble du personnel	401	213	267	880

Les ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité en agrément suivent un parcours de formation initiale de 10 mois dispensée par l'EN3S et l'INRS.

- embauches en septembre 2021 : 250 jours suivis par deux ingénieurs conseils 6 contrôleurs de sécurité ;

- embauches en septembre 2022 : 120 jours suivis par trois ingénieurs conseils et 3 contrôleurs de sécurité.

RÉUNIONS TECHNIQUES DE SERVICES (RTS)

Des journées d'information à destination des contrôleurs de sécurité et des ingénieurs conseils du service prévention ont été organisées :

- trois dans le domaine du BTP,
- trois dans le domaine Industries et Services.

Ces réunions contribuent à la formation continue des préventeurs. Elles permettent les échanges techniques, le partage de solutions novatrices et d'informations sur les secteurs d'activités d'Île-de-France. Contrairement aux deux années précédentes, en 2022 ces réunions ont pu se tenir intégralement en présentiel.

Quelques exemples de présentations :

- guide interne « Voiles contre terre réalisés en passes alternées avec emploi de béton projeté » ;
- projet de recommandation du comité français de mécanique des sols « Conception, dimensionnement, exécution et contrôle de la technique des voiles par passes » ;
- les voiles par passes : la technique, les risques et les limites d'utilisation ;

- l'outil MAGALI et des recommandations pour l'intégration de la prévention à la conception/rénovation/exploitation des commerces alimentaires ;
- point ventilation ;
- recommandation nationale R514 « Nettoyage et entretien des dalles vinyles amiantes » ;
- fiche repère « Prothésistes dentaires » ;
- le design par les usages pour transformer et améliorer la qualité de vie dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- lot « zéro » ou lot logistique : apport d'un prestataire logistique ;
- cantonnement : risque légionellose ;
- les rayonnements optiques artificiels : sensibilisation et aide à l'évaluation des risques ;
- les échafaudages à montage et démontage en sécurité ;
- prévention du risque ambiance thermique chaude pour le BTP ;
- vêtements rafraichissants utilisés en BTP à l'extérieur ;
- protections collectives contre les chutes pour les constructions Bois.

2. Travaux avec les partenaires sociaux

CrAT/MP

Au début de l'année, le Conseil d'Administration a été renouvelé, conduisant à la mise en place mi-avril de la nouvelle mandature de la Commission régionale des ATMP. Celle-ci s'est réunie à 7 reprises, lui permettant de travailler notamment sur le suivi de la réalisation des programmes de la DRRP, sur la mise en place de la nouvelle mandature des CTR, sur la contribution de la Cramif au pilotage d'actions du PRST, sur le bilan des CPOM avec les SPSTi et les futurs développements. Par ailleurs, la CrAT/MP a décidé de l'attribution de 8 récompenses individuelles à des salariés s'étant distingués par leur action en faveur de la prévention et de 10 trophées à des entreprises franciliennes ayant conduit des projets de prévention remarquables ou innovants.

Subventions aux organisations syndicales et professionnelles

La Cramif a subventionné les organisations syndicales de salariés et patronales à hauteur de 885 620 € pour la réalisation de formations à la prévention des risques professionnels. C'est ainsi que 2 969 salariés du régime général ont pu bénéficier au total de 502 journées de formation.

CTR et leurs Commissions, CTP, CPPT

COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX (CTR)

Placés auprès du Conseil d'Administration de la Cramif, des comités techniques régionaux (CTR) sont constitués, couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités.

La mandature 2019-2022 s'est achevée le 15 octobre 2022. Sur proposition des organisations professionnelles et syndicales, une nouvelle mandature 2022-2026 a été désignée par les Conseil d'Administration du 30 juin 2022 et du 30 septembre 2022.

139 membres de CTR ont ainsi été désignés soit 87 % des sièges à pourvoir. Parmi ces membres, 44 correspondent à des nouveaux membres soit le tiers de tous les membres de CTR.

La répartition des activités par CTR est restée identique à la précédente mandature à savoir :

- CTR 1 : « Industrie » : codes risques des CTN A et E ,
- CTR 2 : « BTP / bois - Pierres et terres à feu » : codes risques des CTN B et F ;
- CTR 3 : « Commerce / transport - Logistique » : codes risques des CTN C, D et G ;

- CTR 4 : « Activités de santé » : 14 codes risques du CTN I ;
- CTR 5 : « Activités de service » : codes risques des CTN H et I à l'exception de ceux rattachés au CTR 4.

Le service prévention a assuré, l'organisation et l'animation des CTR :

- 5 avril 2022 : session de printemps de l'inter CTR ;
- avril 2022 : session de printemps des cinq CTR (séances ordinaires) ;
- 19 octobre 2022 : session d'automne de l'inter CTR ;
- novembre 2022 : session d'automne des cinq CTR (séances ordinaires).

Le séminaire inter CTR annuel traditionnellement organisé sur une journée est maintenant scindé en deux sessions d'une demi-journée, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Cette disposition a permis d'alléger les ordres du jour des CTR ordinaires, favorisant ainsi les débats et les échanges. Elle a également permis de mieux cibler les présentations des sessions ordinaires des CTR en privilégiant les

sujets techniques plus spécifiques et correspondant davantage aux métiers exercés par les partenaires sociaux. Le dialogue entre les partenaires sociaux qui structure la branche AT/MP a ainsi été renforcé.

La session d'automne du séminaire inter CTR a permis de présenter à l'ensemble des participants la Cramif et ses services, de décrire les rôles et missions des CTR et d'expliquer la COG et le CPG relatif à la prévention et à la tarification.

Des séances de formations à destination de tous les membres de CTR ont été planifiées au mois de janvier 2023.

Pour clôturer la mandature 2019-2022, les membres de CTR ont été invités à remplir un questionnaire en ligne pour recueillir leurs avis sur le fonctionnement des CTR, leur organisation ainsi que les relations avec la Cramif. Les résultats de cette enquête ont été présentés en Cratmp et ont donné lieu à l'établissement d'un plan d'action.

COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION (CTP)

Les commissions temporaires de prévention des comités techniques régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2022	État d'avancement au 31/12/2022
1, 3 et 5	Travaux sur les escaliers mécaniques et trottoirs roulants existants	1	Clôturée
2	Évaluation de la recommandation régionale « travaux souterrains autres que galeries linéaires » [DTE 282]	3	En cours
3	Prévention des TMS [EquipManuf]	0	En cours de développement informatique
3	Prévention du risque de braquage dans les commerces	3	En cours
4	Prévention des nouveaux risques biologiques dans le secteur de l'aide et soins à domicile	0	Clôturée
4	Analyse des accidents du travail dans les activités relevant du CTR4	2	En cours
5	Chutes de hauteur et de plain-pied et TMS dans le secteur de la propreté	0	Vidéos en cours de réalisation

COMMISSIONS PARITAIRES PERMANENTES DE TARIFICATION (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires	Nombre de dossiers de ristournes trajet	Nombre d'établissements
1	2	1	11	25
2	5	69	0	0
3	2	9	1	1
4	0	0	0	0
5	2	3	3	3
Total	11	82	15	29

3. Partenariats

CPOM avec les SPSTi

Le service a poursuivi son action dans l'animation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les 19 SPSTi et la Driets.

Des Cpom V2 (dits de transition) couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023 ont été signés au cours de l'année 2022 par l'ensemble des SPSTi, la Driets et la Cramif.

Les programmes PDP, CMR, TMS, RRO, RPS et PAT ont été reconduits.

Neuf SPSTi ont adhéré à l'expérimentation des plateformes PDP de l'Assurance Maladie.

	PDP	CMR	TMS	RRO	RPS	Prévention des AT
Total CPOM V2 signés	19	15	14	7	4	12
Entreprises suivies	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
Salariés suivis	3 163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

PRÉVENTION DES RISQUES CANCÉROGÈNES MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES (CMR)

En date du 31 décembre 2022, le bilan cumulatif des actions menées relatives à la prévention des risques CMR est de:

- 4 768 établissements sensibilisés ;
- 3 440 établissements accompagnés dans l'aide au repérage ;
- 1 524 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'actions ;
- 573 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.

L'outil informatique e-CMR développé par la Cramif qui facilite la consolidation d'informations et le suivi des entreprises adhérentes, est utilisé par plusieurs SPSTi.

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SPSTi et mis en évidence des éléments qualitatifs (sensibilisation, analyse ergonomique, développement d'outils, communication interne et lors des salons) et quantitatifs (près de 8 500 établissements accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques, environ 500 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des RPS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SPSTi qui ont retenu le thème RPS. Des stratégies d'actions ont été élaborées par les SPSTi (formation, temps d'échanges, création d'outils, communications spécifiques, etc.) afin que les entreprises puissent définir et mettre en œuvre des actions concourant à la prévention primaire (analyse du travail, diagnostic, document unique, plan d'action, etc.).

PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER (RRO)

En 2022, un état quantitatif des actions a été présenté lors du colloque CPOM du 29 novembre 2022.

Nous dénombrons à ce titre :

- **11 SPSTi** engagés dans le développement de la prévention du risque routier ;
- **408 établissements** accompagnés représentant **27 837 salariés**, répartis sur le territoire francilien :
 - Val d'Oise **189 établissements**
 - Hauts-de-Seine **59 établissements**
 - Paris **48 établissements**
 - Yvelines **34 établissements**
 - Seine-saint-Denis **30 établissements**
 - Val-de-Marne **19 établissements**
 - Essonne **18 établissements**
 - Seine-et-Marne **11 établissements**

- **609 évaluations** « métiers » sur la prise en compte du risque routier réalisées et transmises à la Cramif. Elles se répartissent de la manière suivante :
 - **504 états initiaux (EI)** ;
 - **56 états complémentaires (EC)** ;
 - **49 états finaux (EF)**.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (PAT)

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SPSTi pour 2020 et 2021. Une présentation de cette synthèse a eu lieu lors de la plénière DRRP du 10 juin 2022, ainsi que le bilan depuis 2016 lors du colloque « bilan des CPOM en Île-de-France » le 29 novembre 2022.

Elle a mis en évidence des éléments qualitatifs et quantitatifs sur l'année 2021 sur les 7 secteurs d'activité prioritaires concernés par le suivi (+916 repérages des risques, +2013 aides au document unique d'évaluation des risques professionnels – DUER, +220 aides à la mise d'un plan d'action, +32 analyses d'accident du travail, réalisation de campagnes de sensibilisation, réunions d'information à l'élaboration du document unique dans certains secteurs d'activité, conseil de rédaction de modes opératoires).

En moyenne, 80 % des entreprises concernées par l'action PAT sont couvertes par une fiche d'entreprise.

Les principales difficultés rencontrées par les SPSTi dans cette action durant ce Cpom sont les suivantes :

- l'identification et le suivi des mesures de prévention par les préventeurs des SPSTi est difficile, surtout auprès des TPE ;
- le retour des entreprises sur leurs plans d'actions est long ou absent, et nécessite de nombreuses relances ;
- les TPE ne réalisent pas d'enquêtes sur les accidents du travail (manque de temps des employeurs, pas d'information auprès des SPSTi, indicateur de faible occurrence, etc.) ;
- il est difficile de tracer le nombre de salariés exposés à des risques AT (outils informatiques non adaptés, organisation du SPSTi).

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Cf. chapitre sur la PDP

OPPBTP

La Cramif et l'Oppbtp se concertent périodiquement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention respectives dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club coordonnateurs SPS » qui s'est réuni trois fois, la prévention des chutes sur les chantiers, les travaux du grand paris express, la construction des ouvrages

olympiques dans le cadre des JO 2024.

De plus, trois réunions bilatérales de coordination ont été organisées au niveau régional pour partager les orientations opérationnelles, tandis que des manifestations locales se sont tenues conjointement pour mobiliser les entreprises du BTP sur des thématiques prioritaires.

Par ailleurs, la Cramif siège avec voix consultative au conseil du comité régional de l'OPPBTP d'Île-de-France. Quatre séances se sont tenues en 2022.

Enfin, des actions de terrain sont menées de concert avec les antennes départementales.

Drieets

L'activité des instances de la Drieets s'est concentrée sur la construction du PRST 4 (en déclinaison du PST) et son lancement. La Cramif a participé activement à ces travaux et s'est proposée pour piloter sept actions du nouveau PRST, portant sur les domaines suivants : l'évaluation des risques, la formation, l'intégration de la prévention dès la conception, les risques chimiques, les chutes, les TMS, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). En sus, elle contribue activement aux actions sur la prévention des risques liés à l'amiante et au suivi des accidents du travail graves et mortels.

Par ailleurs, le bilan des CPOM avec les SPSTi depuis leur instauration à compter de 2014 a fait l'objet d'une conférence organisée à la Maison de la chimie le 29 novembre 2022. À cette occasion, la coopération entre la Drieets et la Cramif a été soulignée et les travaux préliminaires pour la prochaine génération des CPOM ont été abordés.

LA CNAV

La Cramif et la Cnav ont signé une convention de partenariat visant notamment à renforcer la prévention des risques professionnels dans les structures d'aides et de soins à domicile des personnes âgées.

Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

Le partenariat s'est maintenu de façon active en 2022 avec les 6 centres d'Île-de-France constituant le CRPPE francilien. Il a permis l'organisation de 27 séminaires répartis tout au long de l'année, dont 21 largement ouverts aux publics concernés. Tous ont eu lieu par visioconférence.

FORTE AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION



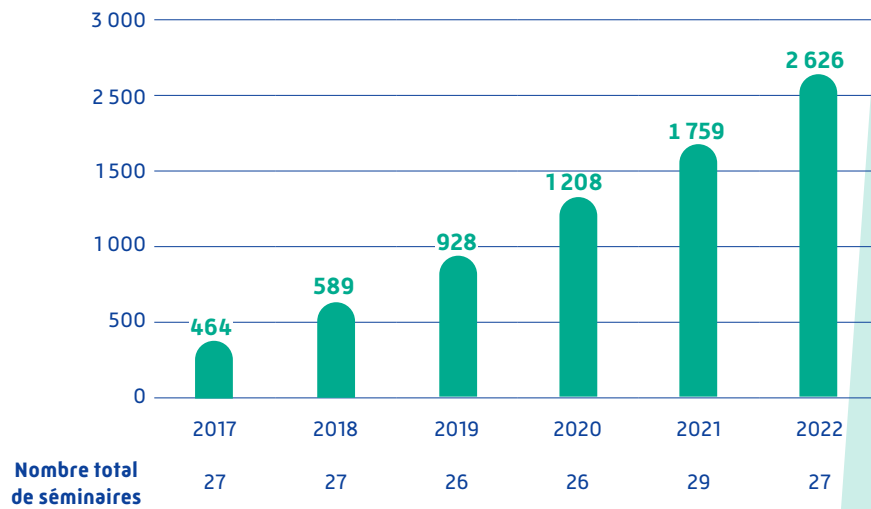
+ 2 600 participants

ont été comptabilisés sur l'ensemble des séminaires

ce qui confirme l'augmentation constante de la fréquentation :

+ 466 % par rapport à 2017

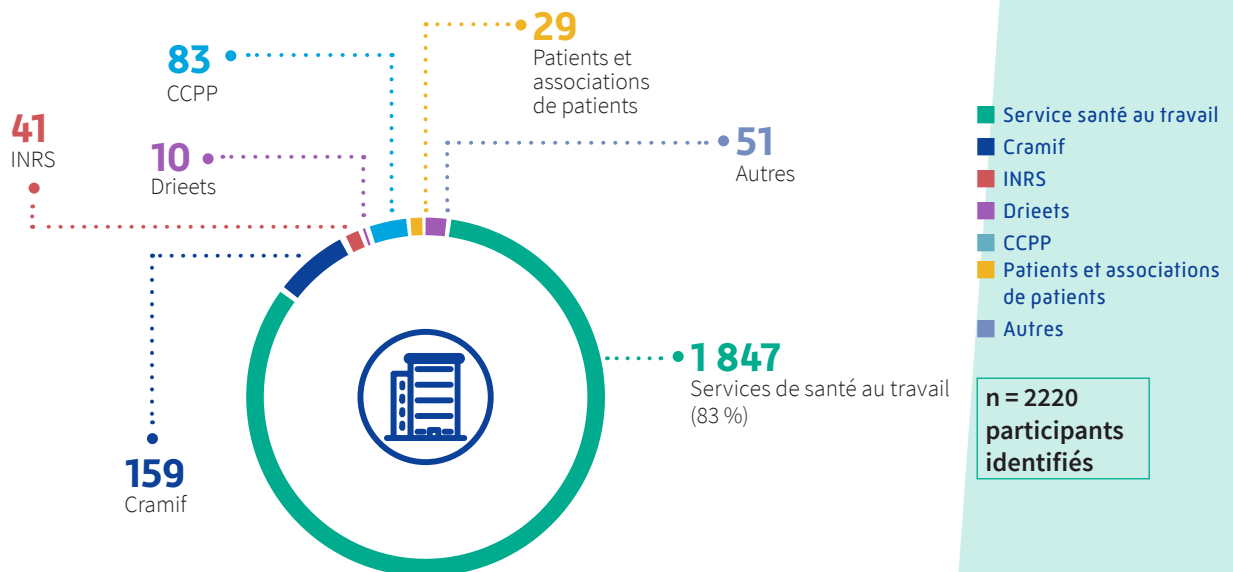
NOMBRE TOTAL ANNUEL DE PARTICIPANTS SUR L'ENSEMBLE DES SÉMINAIRES



DIVERSIFICATION DU PROFIL DES PARTICIPANTS

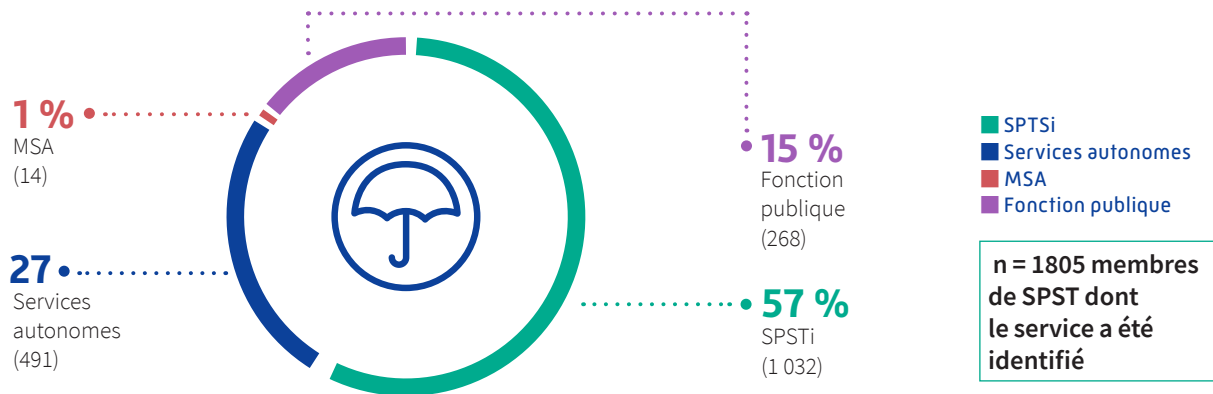
Les participants étaient majoritairement issus des services de prévention et santé au travail (SPST) : 1 847 participants, sur les 2 220 participants correctement identifiés (83 %) venaient d'un de ces services.

ORGANISMES D'APPARTENANCE DES PARTICIPANTS



Au sein des SPST, ce sont les services inter-entreprises (SPSTi) avec lesquels la Cramif a par ailleurs un autre partenariat qui ont le plus de participants (57%). A noter la participation croissante des services autonomes et ceux de la fonction publique.

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE SPST AU SEIN DES PARTICIPANTS VENANT DE CES SERVICES



En termes de métiers, ce sont les médecins en santé au travail (ou assimilés) qui sont majoritaires : 65 % des participants identifiés.

Pour certaines thématiques, l'auditoire a été élargi à des acteurs essentiels, non issus du milieu de la santé au travail, pour les sensibiliser, leur présenter des solutions dont ils n'ont pas connaissance et diffuser ainsi plus largement les messages de l'Assurance Maladie. Sur la problématique du retour au travail des personnes atteintes de cancer, un séminaire a ainsi réuni, hors acteurs de santé au travail, des oncologues, des assistantes sociales hospitalières, des patients (ou leurs proches et associations de patients), ainsi que des institutions fortement engagées en oncologie (La ligue contre le cancer, etc.). Cette initiative a été soulignée par différentes instances en oncologie. L'ensemble des participants a appelé à poursuivre la démarche.

DES THÉMATIQUES TOUJOURS DIVERSIFIÉES

Le risque chimique a été largement abordé : une journée entière, découpée en 2 séminaires, consacrée aux reprotoxiques ; reprise de sujets d'actualité ou d'actualisations sur des thématiques importantes (pesticides, amiante, etc.) ; un focus proposé sur les asthmes professionnels via 2 approches, l'une sous un versant plus généraliste, l'autre spécifique à la profession de boulangers, etc.

Certaines problématiques de plus en plus prégnantes en milieu de travail ont aussi été développées suscitant une importante participation : la consommation d'alcool ou de toxiques au travail ou en lien avec le travail, les suicides au travail, les lombalgies chroniques qui constituent aujourd'hui un enjeu à la fois de santé publique et en milieu professionnel, l'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques qui fait régulièrement

la une des médias et pour laquelle une approche très originale de prise en charge va être prochainement testée, etc.

DES RETOURS TOUJOURS TRÈS POSITIFS

La qualité des séminaires est régulièrement soulignée. Le versant très pratico-pratique proposé dans les interventions est fortement apprécié.

PERSPECTIVES

Cette forme de séminaires est largement plébiscitée, la Cramif va donc poursuivre cette dynamique. Un autre axe envisagé dans ce partenariat est d'engager des études ponctuelles sur certaines thématiques prioritaires pour l'Assurance Maladie ou dans le cadre du PRST4 et profiter ainsi de l'expertise de ces centres.

Centre hospitalier universitaire

Le service prévention contribue aux formations initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

FORMATION INITIALE

Les médecins hospitaliers responsables des centres du CRPPE ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le service prévention intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs ;
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation ;

- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise ;
- les statistiques AT/MP ;
- les programmes CPOM avec les SPSTi.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la faculté de médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La Cramif participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers dans le cadre d'un diplôme interuniversitaire en santé au travail (DIUST).

Quatre sessions d'environ deux heures ont été dispensées auprès de 80 étudiants sur le(s) :

- risques professionnels : apport du service prévention de la Cramif ;
- repérage des risques biologiques/évaluation des dangers/mesures de prévention ;
- indicateurs en entreprise : AT/MP, absentéisme ;
- dispositif français de prévention des risques professionnels (organismes et organisations institutionnelles).

FORMATION CONTINUE

Le service participe occasionnellement aux travaux de la de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo- universitaire de l'hôpital Fernand Widal ou encore les samedis de l'Hôtel-Dieu (Forum Saint-Jacques).

Institut interuniversitaire de médecine du travail de Paris et Île-de-France (IIMTPIF)

L'étude ARDCO (Asbestos Related Diseases COhort) est pilotée par le responsable du CRPPE du centre hospitalier intercommunal de Créteil. Elle fait l'objet d'une convention entre la Cramif et l'IIMTPIF.

La cohorte ARDCO (16 086 sujets suivis depuis 2007) s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante. Des programmes successifs (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3, ARDCO4 et ARDCO5) ont déjà été menés dans ce cadre, permettant d'obtenir des résultats importants : mise en évidence de liens notamment entre plaques pleurales et mésothéliome ou cancer de l'œsophage, entre le niveau d'exposition cumulée à l'amiante et le risque de plaques pleurales ; objectivation d'un risque accru de mésothéliome en cas de co-exposition amiante-silice cristalline ; soulignement d'un retentissement psychologique lié à l'exposition à l'amiante et à la réalisation de l'examen tomodensitométrique (TDM) thoracique ; et mise en avant d'une fréquence de dépistage tous les deux ans à partir de 55 ans dans la population «fumeur et exposition forte à l'amiante», apparaissant a priori comme la meilleure stratégie sur le plan médico-économique.

Un 6^e programme (ARDCO6) a démarré en 2022 pour aller encore plus loin, afin de :

- poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers dans cette cohorte en relation avec différents paramètres et en prenant en compte les co-expositions à d'autres nuisances cancérigènes respiratoires ;
- exploiter les données des campagnes antérieures d'exams TDM thoraciques réalisées lors des précédents programmes et développer des techniques de type intelligence artificielle (deep learning) afin d'anticiper la survenue ultérieure de différentes pathologies chez les sujets de cette cohorte (notamment les cancers) ;
- poursuivre la contribution à la définition des modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante et potentiellement multi-exposées (amiante-autres particules).

Le programme ARDCO6 se poursuivra en 2023 et 2024.

Autres partenariats

FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES EMPLOYEURS ET SYNDICATS SALARIÉS (FPSS)

Les fédérations professionnelles employeurs et les syndicats salariés représentent des partenaires naturels pour le service qui est amené à répondre favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques ou journées thématiques dans le but de promouvoir la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, des contacts directs ont lieu avec certaines fédérations professionnelles pour mettre en œuvre les programmes nationaux et les régionaux.

Ainsi ont été rencontrés en 2022 :

- dans le secteur de la métallurgie, la fédération nationale de l'artisanat automobile (FNA), la fédération française de carrosserie (FFC), le syndicat du pneu, l'union des industries des technologies de surface (UITS), en lien avec les programmes RC pros, TPE Garage, TPE traitement des métaux ;
- dans le secteur du BTP, la FFB Grand Paris, la FFB Île-de-France, la FFB Île-de-France est, le syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (SFECE), en lien avec les programmes chutes et grand paris express ;
- dans le domaine des transports, l'organisation du transport routier européen (OTRE), la chambre syndicale du déménagement (CSD), en lien avec les programmes Logistique et TPE déménagement ;
- dans l'hôtellerie, le groupement national des indépendants de l'hôtellerie-restauration (GNI), l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), en lien avec les programmes TPE hôtellerie et Paris capitale ;
- dans la restauration collective, avec l'association Resto France Experts afin d'élaborer une charte

avec toute la profession (fabricants de mobilier, concepteurs, consultants et exploitants) sur la conception des cuisines) ;

- dans le secteur hospitalier, la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP), la fédération des cliniques et hôpitaux privés de France (FHP), en lien avec les programmes TMS pros, RC pros, aide et soins à la personne ;

- dans les services, le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), la fédération professionnelle des entreprises du recyclage (FEDEREC), la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) en lien avec les programmes TPE vétérinaires, traitement des déchets et TMS pros.

4. Unités techniques

Centre de mesures et de contrôles physiques

Le centre de mesures et contrôles physiques (CMP) a réalisé 467 prestations en 2022.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par domaine de mesure et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'année.

CTN		Ventilation	Bruit	Eclairage	Vibration	Glissement de sol	Ambiance thermique	Rayonnement ionisant	Rayonnement optique artificiel	Incendie explosion	Rayonnement électromagnétique	Tirer Pousser	Total
A	Métallurgie	24,4%	8,8%	1,3%	0,9%	0,2%		0,2%	0,4%				36,2%
B	Bâtiment Travaux Publics	7,5%	2,6%	0,4%	0,2%								10,7%
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9,2%	1,9%	0,4%	0,9%		0,4%			0,2%			13,1%
D	Services, Commerces et alimentation	2,6%	0,9%	0,2%		1,1%	0,0%		0,2%	0,2%		0,2%	5,4%
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	4,3%	0,9%										5,1%
F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à Feu	4,1%	1,9%	0,6%	0,4%								7,1%
G	Commerce non alimentaire	7,5%	1,9%	0,2%	0,2%								9,9%
H	Activités de services I	3,4%	1,3%	0,2%		0,2%	0,4%	0,4%					6,0%
I	Activités de services II et travail temporaire	4,9%	1,5%								0,2%		6,6%
TOTAL		67,9%	21,6%	3,4%	2,6%	1,5%	0,9%	0,6%	0,6%	0,4%	0,2%	0,2%	100,0%

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

Actions RC Pros

- Expertise technique en réponse aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées ;
- pilotage du secteur menuiserie sur la thématique des poussières de bois et coordination technique pour les magasins de bricolage ;
- participation aux campagnes inter-Unités Techniques avec le LTX et le LBC ;
- rédaction de la fiche Points de repères Prothésistes dentaires.

Actions TMS Pros

- Le CMP est intervenu ponctuellement dans des entreprises ciblées pour objectiver et réduire l'exposition aux vibrations et efforts de déplacement manuel de chariots (tirer-pousser).

TPE traitement des métaux

- Pilotage du programme « traitement et revêtement des métaux » et rédaction de documents afférents.

Ingénierie de prévention avec l'INRS

- Participation aux groupes de travail Cramif/Carsat/Inrs thématiques : ambiances thermiques, bruit, Catec®, champs électromagnétiques, éclairage, glissance des sols, incendie/explosion, rayonnements optiques artificiels, rayonnements ionisants, ventilation (métrologie aéraulique, ventilation prévisionnelle, ventilation COVID-19), vibrations.

Participation à la rédaction de guides ou de fiches techniques

- Participation aux groupes de travail Cramif/Carsat/Inrs destinés à la révision des documents : guides pratiques de ventilation « prévention de l'exposition au protoxyde d'azote », « traitement de surfaces », « fumées de soudage », « cabines de peinture », « fluides de coupe » et à la rédaction d'un guide d'évaluation des risques liés aux ambiances thermiques.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Restauration collective : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols, réduction du bruit, etc ;
- Paris capitale : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains du Grand Paris Express, mesures et prévention de la glissance des sols et des nuisances sonores dans le secteur de la restauration traditionnelle, prévention des risques physiques dans la conception et aménagement des centres de tri de déchets, prévention des risques liés aux vibrations associés aux activités aéroportuaires.

AUTRES ACTIONS

Actions de formation relatives aux risques physiques ou abordant des problématiques de risques physiques

Elle sont organisées par :

- la Cramif : ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives ;
- l'INRS : champs électromagnétiques, ventilation, atmosphères explosives, Catec®, rayonnements ionisants, réactivité des nanomatériaux, conception des locaux et situations de travail ;
- des universités de médecine, en formation initiale et continue de spécialisation en toxicologie médicale : ventilation, bruit, vibration, éclairage.
- l'école spéciale des travaux publics (ESTP) : ventilation des espaces confinés.

Normalisation

- Vibrations : Comité ISO TC 108 SC4, Comité CEN TC 231 ;
- atmosphères explosibles : Comité CEN TC305, Commission AFNOR S66A ;
- installations de peinture : Commission UNM 66.

Communications externes

- **A. Janès**, risque incendie sur les chantiers, club MOA, 15/06/2022, Cramif, Paris.
- **A. Janès, O. Dufaud**, evaluation of the management of explosive atmospheres in milling companies: the Île-de-France region example, 17th International Symposium on Loss Prevention and Safety Promotion in the Process Industries, 2022, Prague, République Tchèque.
- **O. Dufaud, A. Janès, J. Henrioa, L. Sigot, B. Laubie, M.O. Simonnot**, Ignition and Self-heating Risk Assessment of Hydrocarbon Polluted Soils, 17th International Symposium on Loss Prevention and Safety Promotion in the Process Industries, 2022, Prague, République Tchèque.
- **B. Galland, D. Magot, C. Dogan, L. Hainoz**, Ouvrages de l'eau potable et de l'assainissement : prévention du risque chimique dans les espaces confinés, hygiène et sécurité du travail, septembre 2022-268, pp.56-63, Réf. NT 102, INRS, Paris.
- **A. Janès**, Risques associés au radon, 28/09/2022, Cluster « Atelier des égoutiers », Paris.
- **C. Dogan, B. Facon**, Prévention des risques dans les réseaux d'égouts – Réglementation et retour d'expérience, 28/09/2022, Cluster « Atelier des égoutiers », Paris.
- **A. Janès, A. Vignes**, explosions d'ATEX : ATEX – inflammabilité et explosivité des poudres/poussières, plénière du réseau Car-In-Vent, Carsat nord-est, 7 octobre 2022, Nancy.

Laboratoire de toxicologie industrielle (LTX)

Le laboratoire de toxicologie industrielle a répondu à **145 sollicitations** et a réalisé **133 interventions** en entreprises.

La grande majorité de ces interventions, ont eu pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles d'affecter

la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur **167 dossiers** se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des agents de secteur

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN et CTR :

CTR	CTN	Libellé CTN	Interventions	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions sans prélèvement en %	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements en %
1	A	Industries de la métallurgie	15,8	13,7
1	E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	2,6	3,1
2	B	Industries du bâtiment et travaux publics	13,2	27,4
2	F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	2,6	8,4
3	C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	7,9	20
3	D	Services, commerces et industries de l'alimentation	5,3	4,3
3	G	Commerce non alimentaire	15,8	10,5
4 et 5	H	Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc.)	29	5,3
	I	Activités de services II (intérim, santé, nettoyage, etc.)	7,8	7,3
Total			100	100

* Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS.

ACTIVITÉ ANALYTIQUE

Le laboratoire a créé **1 739 demandes d'analyses** (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

Dans le cadre de la mutualisation inter-régionale, 269 de ces 1 739 demandes d'analyse ont été confiées à d'autres laboratoires du réseau prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées). 65 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la Carsat des Pays de la Loire.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- pilotage régional du programme national RC Pros.
- poursuite de la réalisation de la campagne Inter-unités techniques RC pros concernant l'exposition des salariés aux gaz anesthésiants dans les établissements vétérinaires ;
- participation à la rédaction d'un article avec l'INRS concernant l'étude nationale « Exposition au 1-3 butadiène » ;
- participation à la rédaction du guide INRS « Laboratoires accrédités d'analyses d'amiante – évaluation et prévention des risques lors de l'échantillonnage des matériaux et des prélèvements contenant de l'amiante » ;
- participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :
 - COLCHIC ;
 - Nanomatériaux ;

- Plénière Risques Chimiques ;
- Pilotes régionaux RC Pros ;
- participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
 - Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24 MEOPA ;
 - Mesures en temps réel ;
 - Perturbateurs endocriniens ;
 - Amélioration de la qualité de l'air dans les « parkings couverts » ;
- participation au groupe de suivi scientifique du département métrologie des polluants de l'INRS ;
- participation aux réunions des comités techniques des 8 laboratoires de chimie et du laboratoire des biocontaminants organisées par la Cnam/DRP ;
- participation au groupe de travail « Poussières / silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les travaux publics 2017-2022 » associant la Cnam, l'INRS, l'OPPBTB, la FNTP, et la DGT.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Participation au projet de recherche « PURE SNOW » (remodelage pulmonaire après exposition à des nanoparticules de silice chez des travailleurs du bâtiment et des travaux publics) piloté par le professeur Andujar du CHI de Créteil ;
- participation au groupe régional concernant l'élaboration de « logigrammes plomb ».

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Présentation en CTR de l'avancement du programme RC Pros ;
- présentations en réunion technique de service relatives aux travaux « ventilation et dioxyde de carbone » et « Points de repères prothésistes dentaires » ;
- réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail (cours magistraux et travaux pratiques).

PRÉVENTION DU RISQUE PLOMB

Création de logigrammes d'aide à la décision pour permettre aux ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité d'accompagner les entreprises et les maîtres d'ouvrages pour leurs opérations exposant au plomb. Ces logigrammes proposent une méthodologie et permettent d'harmoniser les demandes du service.

COMMUNICATION

- Webinaire – Cramif – CRPPE « L'exposition à l'amiante dans la filière Déchets : le point sur la campagne de mesures » ;
- présentation en plénière chimie du réseau « Campagne inter unités techniques établissements vétérinaires risques chimiques Pros 2018 – 2022 ».

Laboratoire des biocontaminants

Le laboratoire des biocontaminants (LBC) a répondu à 53 sollicitations dont 35 (66 %) ont concerné l'Île-de-France et 18 (34 %) ont été réalisées dans le cadre de la contribution aux travaux du réseau.

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :



● ● ● Activité globale du LBC

53 sollicitations

- 35 pour l'Île-de-France
- 18 pour les régions

● ● ● ● ● Activité IDF

35 sollicitations

- 7 assistances/avis sur pièces
- 18 assistances en entreprise
- 10 interventions pour prélèvements

● ● ● ● ● Activité pour le réseau

18 sollicitations

- 18 analyses mutualisées

CTN	Nombre sollicitations	Principales activités concernées
A	17	Usinage métaux (fluides de coupe)
B	1	Chantier BTP
C	9	Déchets - transports - égouts
D	12	IDF : meuneries, boulangerie (campagne RC PRO -volet 2 + région : boulangerie, nutrition animale)
F	4	Marbrerie, béton, filature lin (région)
G	3	Labo vétérinaire, location module chantier, matériel médical
H	5	Nettoyage et désinfection
I	1	Chantier
Autres	1	Région : activité agricole (stockage céréales)

ACTIVITÉ ANALYTIQUE GLOBALE

Sur les 53 sollicitations, 28 d'entre elles (53 %) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé au total 486 échantillons (prélèvements de bioaérosols ou de produits) qui ont généré 983 résultats d'analyse de polluants : flores microbiennes (44 %), endotoxines (21 %), mycotoxines (33 %), poussières (2 %).

Les analyses réalisées à la demande d'une Carsat ou de l'INRS représentent 66 % des échantillons traités par le LBC (323 supports ou produits) soit 65 % des résultats d'analyse (641 résultats d'analyse).

MUTUALISATION

Dans le cadre de la mutualisation des analyses entre laboratoires, le LBC a réalisé des analyses à partir de supports de prélèvement ou de produits prélevés par les Carsat ou l'INRS. En 2022, 18 demandes d'analyses ont été traitées par le LBC : 2 pour la Carsat Pays-de-la-Loire et la Carsat nord Picardie, 1 dossier pour chacune des Carsat Auvergne, Sud-Est, Normandie, Bretagne et 10 pour l'INRS dans le cadre d'une étude sur les expositions aux fluides d'usinage. Les données d'intervention et les résultats d'analyse ont été échangés entre laboratoires via COLCHIC.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Actions relatives aux unités techniques :
 - référent technique national auprès de la Cnam/DRP ;
 - réunions du comité technique des unités techniques organisées par la Cnam/DRP ;
- groupes de travail institutionnels du réseau prévention :
 - COLCHIC ;
 - groupe de travail « Valeurs guides bioaérosols » piloté par l'INRS ;
 - groupe de travail « légionelles et cantonnements de chantier » ;
 - plénière risques biologiques ;
- collaboration aux travaux du réseau prévention :
 - collaboration avec l'INRS dans le cadre d'une étude sur l'évaluation des risques chimiques et biologiques liés aux émanations de brouillards d'huile en milieu industriel ;

- actions risques chimiques pros : campagne inter-unités techniques LBC/CMP « Évaluation des expositions aux poussières organiques et mycotoxines – filière céréalière ». Restitutions et synthèse des données de mesures.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Action Paris Capitale - « Collecte et traitement des déchets » :
 - contribution à la rédaction d'une brochure « Conception urbanisme et collecte déchets ménagers » ;
- action « fluides de coupe » :
 - poursuite de l'étude terrain sur les facteurs influençant la qualité microbiologique des fluides de coupe ;
 - rédaction de documents de sensibilisation et de recommandations pour le suivi de la qualité des fluides de coupe, à destination des entreprises et des préventeurs.

AUTRES ACTIONS

- Normalisation :
 - participation aux travaux du groupe AFNOR/X43C/GE1 « Groupe Experts Bioaérosols » ;
 - présentation des travaux du groupe AFNOR/X43C/GE1 en plénière normalisation organisée par EUROGIP ;
- formation / information :
 - participation à la formation DIU – infirmier/ère de santé au travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention ».

5. Formation

L'activité du service formation se répartit en quatre thématiques :

Thématiques	% temps activité
Ingénierie	18
Habilitation	31
Formations dispensées	42
Partenariat	9

INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION

Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie Risques professionnels

La Cramif est membre du comité de pilotage de la formation continue à la prévention de la branche AT/MP. Elle participe, via des groupes intersessions, au comité de pilotage de la formation initiale.

Participation aux équipes pédagogiques nationales (EPN)

Les équipes pédagogiques nationales sont composées d'agents des caisses et d'organismes de formation experts du domaine et ont pour mission :

- d'assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné ;
- de maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils ;
- de communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN sauveteur secouriste du travail (SST) et EPN PRAP- dispositifs sectoriels associés (DSA) qui a notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

Ingénierie à la demande des entreprises

La conception de formations à la demande nécessite de l'ingénierie pédagogique à partir de l'analyse du besoin, (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation, etc.).

HABILITATION D'ORGANISMES DE FORMATION ET D'ENTREPRISES

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau assurance maladie-risques professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier

des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui statue.

Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Une animation de réseaux des organismes de formation autour des dispositifs SST et TMS est active. Des actions de contrôles sont engagées selon un plan de contrôle défini annuellement. Plus d'une centaine d'organismes de formation ont fait l'objet d'un contrôle sur place ou sur pièces, qui s'est souvent traduit par la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour lever les anomalies constatées.

HABILITATION 2022

Dispositifs	Nombre OF & Entreprises habilités en Île-de-France ⁽¹⁾	Nombre de demandes traitées en 2022	Stagiaires formés en Île-de-France ⁽²⁾	
			Stagiaires formés	Sessions
Amiante	1	0	2228	425
AP ASD ⁽³⁾ [formation Initiale + responsable de structure]	4	0	34	7
APS ASD niveau 1 [Acteur]	10	2	214	38
APS ASD ⁽⁴⁾ niveau 2 [Formateur]	2	1	32	9
AP TR ⁽⁵⁾ APS TRV ⁽⁶⁾ - APS TRM ⁽⁷⁾	7	0	25	4
CATEC	3	1	10 033	1 958
Échafaudage de pied et roulant	1	0	96	29
EvRP SDC ⁽⁸⁾	1	0	9	5
S M-S ⁽⁹⁾	2	2	72	19
PRAP IBC ⁽¹⁰⁾ + PRAP 2S ⁽¹¹⁾ Acteur	99	34	4 898	1 030
PRAP IBC + PRAP 2S formateur	6	3	260	56
RPS	6	0	3	1
SST acteur + PSC1 ⁽¹²⁾	798	230	174 434	33 660
SST formateur + PAE FPSC ⁽¹³⁾	18	4	1492	321
TMS	2	0	45	10
Totaux	960⁽¹⁴⁾	277	193 875	37 572

(1) Hors organismes de formation nationaux

(2) Par les organismes franciliens et nationaux

(3) Animateur prévention - Aide et soin à domicile

(4) Acteur prévention secours - Aide et soin à domicile

(5) Animateur prévention du transport routier

(6) Acteur prévention secours transport routier voyageur

(7) Acteur prévention secours transport routier marchandise

(8) Évaluation des risques professionnels/Salarié désigné compétent

(9) Secteur sanitaire et médico-social

(10) Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

(11) Sanitaire et médico-social

(12) Prévention et secours civiques de niveau 1

(13) Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours civiques

(14) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

En 2022, une refonte complète du logiciel gérant l'habilitation a été engagée par l'INRS. La Cramif a largement œuvré à la rédaction du nouveau cahier des charges, et a participé au recettage de ce nouveau applicatif. Des actions de communication ont été déployées en fin d'année pour accompagner les organismes de formation à l'utilisation de ce nouvel outil mis en service début 2023.

En complément des dispositifs pilotés par l'INRS, la Cramif élabore des outils permettant la prévention du risque plomb sur les chantiers de démolition, de réhabilitation ou de rénovation.

Depuis 2018, le CESAME, organisme de formation du groupe VINCI construction France a conçu, avec l'aide de la Cramif, des formations à destination des encadrants techniques, des encadrants de chantier et des opérateurs exposés au plomb dans le cadre de leurs interventions, intégrant ainsi les exigences du réseau.

La Cramif participe au déploiement du dispositif de formation autour de l'évaluation du risque chimique en participant à la certification des formateurs.

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2022

La formation, vise à renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation organisée dans les locaux de la Cramif ;
- les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation.

Formations inter-entreprises

L'offre de formation Cramif comporte l'offre nationale et régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France. L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs accompagnés d'experts techniques du service prévention.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, etc.), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, troubles musculo squelettiques, risque routier, risques chimiques, risques psychosociaux, etc).

L'accent a été mis cette année sur les formations dédiées aux donneurs d'ordres en particulier les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre ainsi qu'aux dirigeants en étoffant l'offre autour de la prévention des risques chimiques.

Les formations interentreprises ont représenté 78 % des actions de formation du service : 69 sessions ont été réalisées pour un total de 1158 journées stagiaires et de 129 journées d'animation.

Formations intra entreprises

Ces actions ont porté sur les thèmes suivants : démarche de prévention, outils de la prévention (analyse des accidents du travail), prévention des TMS, prévention du risque chimique (évaluation et utilisation de Seirich) et prévention des risques amiante et plomb.

17,5 % des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises. L'animation des 20 sessions intra-entreprises représente un total de 161,5 journées stagiaires et de 27,5 journées d'animation.

Le service formation a été sollicité à plusieurs reprises pour animer des ateliers autour de la prévention des RPS, dans différentes entreprises.

Formations proposées au réseau des caisses régionales via le catalogue INRS

La Cramif a conçu et animé deux sessions de formations « Améliorer la logistique et l'organisation de chantier à des fins de prévention ». Ainsi, 29 agents ont été formés en 2022.



© Courtneyk - iStock

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2022

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaire	Journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	4	40	80	8
A0411	Analyser un accident de travail	3	5	48	144	15
A0412	Analyser une situation de travail	3	2	20	60	6
A0410	Améliorer son document unique	2	3	27	54	6
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	2	11	11	2
B0207	Intégrer une démarche CLST dans son projet de construction ou d'aménagement - 10 points clés pour un projet réussi	1	2	19	19	2
B0310	Chefs d'entreprise- Engager une démarche de prévention	1	4	33	33	4
B0315	Chefs d'entreprise spécifique TPE (-de 50 sal.) - Organiser la prévention des risques professionnels dans son établissement	2	2	13	26	4
C0108	Améliorer la performance des opérations de construction (Coût-Délai-Qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite d'un projet	2	8	75	150	16
C0301	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts	2	1	11	22	2
C1101	Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	1	5	10	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	1	11	109	109	11
D0104	Devenir chargé de prévention des TMS de son établissement	3	2	12	36	6
D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*	1	1	6	6	1
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	2	19	57	6
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux - spécial CSE - CSSCT	3	1	12	36	3
D0412	Agir en prévention des risques psychosociaux : intégrer les RPS dans son document unique	2	1	6	12	2
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	4	34	102	12
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	2	18	18	2
D0610	Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques pour les TPE	1	2	10	10	2
D0615	Utilisation de l'outil SEIRICH dans la demande d'évaluation du risque chimique	1	2	16	16	2
D0707	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	2	20	40	4
D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)	2	2	18	36	4
D1701	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	2	2	22	44	4
D1801	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante ou de plomb (désamiantage, déplombage-maintenance et entretien)	3	1	9	27	3

Stages inter-entreprises	69	613	1158	129
Stages intra-entreprises	20	200	161,5	27,5
TOTAL INTER + INTRA	89	813	1319,5	156,5
Formations internes	5	59	168	13
Formations partenaires	7	49	37	5
TOTAL GENERAL	101	921	1524	175

PARTENARIATS DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le service vise à :

- intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés ;
- promouvoir la prévention et les valeurs de la branche ;
- déployer les formations à la prévention ;
- saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

Éducation Nationale (académies de Créteil, Paris et Versailles)

La Cramif, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles. Conformément à l'accord-cadre entre le Ministère de l'éducation nationale et la branche AT/MP, une convention régionale de partenariat pour l'enseignement en Santé et sécurité au travail (ES et ST) a été signée avec les trois académies d'Île-de-France pour trois ans (période 2020-2022).

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations de 254 enseignants (+40 % par rapport à 2020-2021) et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

À fin 2022, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de **3528 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES et ST, et 116 formateurs de formateurs. 15 965 élèves ont ainsi été formés**, au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (sanitaire et social), prévention des risques

électriques, échafaudages (R408) (données extraites de l'outil OGELI de l'INRS).

Par ailleurs, la Cramif représente le réseau des caisses régionales de la branche AT/MP au comité de Pilotage ES&ST concernant les actions à mener au sein du **réseau FORMIRIS, organisme national responsable de l'élaboration de la politique de formation de l'enseignement privé sous contrat**. Elle coordonne par délégation la dotation financière délivrée par la Cnam à la réalisation des projets pédagogiques, au déploiement des TutoPrév® Pédagogie et à la mise en place de formations pour les enseignants, dans le cadre de la convention nationale signée pour les années 2021-2022.

Quelques points à souligner pour 2022 :

- poursuite du déploiement du **dispositif TutoPrév® Pédagogie** par la formation d'enseignants dans les secteurs de l'Aide et Soins à la personne (15 enseignants de l'académie de Paris) ;
- participation au **challenge inter-académique « Ose la santé & sécurité au travail » 2022** : sur le site de formation du groupe EDF à Saclay, 18 équipes de collégiens, lycéens et étudiants ont participé à des épreuves dédiées à la prévention des risques professionnels. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes à la culture de la santé et de la sécurité au travail. Ils apprennent ainsi que la prévention des risques professionnels repose sur la confiance, la bienveillance et la vigilance partagée. Plus de 200 personnes étaient présentes à cet événement : élèves, enseignants, professionnels, formateurs et experts de la prévention. Pour la première fois, les trois académies d'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles) concouraient ensemble, dans un lieu en-dehors d'un établissement scolaire. La Cramif a animé un stand autour de la prévention des risques, utilisant les outils TutoPrév® pour sensibiliser les participants tout au long de la journée.



De gauche à droite : agents Cramif - Isabelle Daugeron, documentaliste, Christophe Mure, ingénieur conseil, Hélène Hasni-Pichard, ingénieur conseil, Gwenaëlle Le Corre, contrôleur de sécurité, Thierry Vial, contrôleur de sécurité - © Cramif.

Enseignement Supérieur

La Cramif a poursuivi le travail de sensibilisation et d'accompagnement des écoles d'enseignement supérieur à la santé et sécurité au travail (S&ST).

Deux nouvelles conventions ont été signées avec des écoles. Ainsi, une convention a été signée entre la Cramif et l'EDC d'une part et l'école de biotechnologie industrielle (EBI) d'autre part.

Ainsi à fin 2022, **7 conventions sont actives (Icam Paris Sénart, Sciences Po Saint Germain en Laye, IMT BS, ESTACA, IPAG, EDC et EBI).**

15 interventions ont été réalisées dans des écoles d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur, écoles de commerce et de management) afin de les accompagner dans l'action de sensibilisation de leurs étudiants à la S et ST.

Par ailleurs, 12 écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à un enseignement à distance

de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou au nouvel e-learning « Prévention sup » (disponible depuis septembre 2022). deux écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à l'enseignement à distance de l'INRS « management et prévention des RPS ». Ainsi 2 749 étudiants ont été formés et 80 % ont obtenu leur attestation de réussite.

Formation interne au service prévention

Le service assure aussi la formation technique des préventeurs de la Cramif, en complément des formations dispensées par l'INRS. Ainsi, en 2022, une formation «Savoir prescrire efficacement auprès des MOA public » a permis de former 12 contrôleurs de sécurité BTP.

6. Information

DIFFUSION DE PUBLICATIONS INRS

La Cramif a traité **246 demandes** de documents.

De nombreux documents sont directement téléchargeables via le site internet de l'INRS. Néanmoins, 30 278 documents - INRS ont été diffusés (27 186 brochures et 3 092 affiches).

Les documents relatifs aux risques liés au plomb, les conseils pour préserver sa santé dans le cadre du télétravail sur écran, le risque routier « Conduire est un acte de travail » ainsi que les affiches concernant les troubles musculosquelettiques, l'utilité du lavage des mains et l'importance de tenir la rampe pour éviter les chutes sont les plus demandés.

Les vidéos de l'INRS sont disponibles sur son site internet et sa chaîne YouTube.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque assure une veille technique et réglementaire en incluant une centaine de références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'Intranet des actualités « prévention » et en diffusant, l'information auprès des agents du service.

Le service est abonné à une soixantaine de revues. Le sommaire des revues est diffusé hebdomadairement à l'ensemble du personnel : **206 demandes d'articles ont été traitées.**

Les documentalistes répondent aux sollicitations extérieures émanant des préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants, etc. Ces sollicitations se font par téléphone (trois par semaine, en moyenne) et **135 ont été formalisées par écrit en 2022.**

COMMUNICATION

Manifestations

Dates	Manifestations
31/01/2022 au 11/02/2022	Journées départementales prévention santé sécurité [77]
09/02/2022	5 ^e édition du Club MOA
10/02/2022	Club CSPS
10/03/2022	Webinaire national « TPE - cliniques vétérinaires »
Mai 2022	Participation aux Portes ouvertes Centaure [77, 95]
10/05/2022	Participation aux Journée de la prévention, de l'environnement et de l'innovation [77]
17 au 19/05/2022	Salon SANTEXPO
05 au 08/06/2022	Participation au 17 ^e symposium international EFCE Loss Prevention and Safety Promotion in Process Industries
15/06/2022	6 ^e édition du Club MOA
30/06/2022	Club CSPS
23/09/2022	Participation à la réunion Plénière RFE (Resto France Experts)
27/09/2022	Webinaire « C2P : quelles sont vos obligations en tant qu'employeurs ? »
04/10/2022	Colloque « Risque amiante : repérage et solutions pratiques
13/10/2022	Webinaire « Gestion administrative des ATMP », groupe Fayat [91]
20/10/2022	Club CSPS
06 au 10/11/2022	Salon EQUIPHOTEL, espace Ergo room Ergo cook
25/11/2022	6 ^e rendez-vous prévention BTP [77]
29/11/2022	Colloque « CPOM Île-de-France : bilans et perspectives »
01/12/2022	Charte 100 % pro – Forum sécurité routière [77]
06/12/2022	Prévention des TMS et des RPS dans le secteur du handicap

Trophées Cramif 2022

Au titre de l'année 2022, la Cramif a attribué dix trophées à des entreprises pour leurs démarches exemplaires ou innovantes de prévention mises en œuvre.

Ces réalisations visant à améliorer les conditions de travail des salariés s'inscrivent sans les priorités nationales et dans le plan d'actions du service prévention. Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines entreprises ont bénéficié d'aides financières et d'échanges avec les unités techniques de la Cramif.

Les films, qui ont été projetés le 15 décembre 2022 lors de la cérémonie des Trophées, sont disponibles sur le site internet de la Cramif.

Récompenses

8 récompenses ont été attribuées en 2022 pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité sociale.

Les lauréats 2022 se sont répartis de la manière suivante :

- **2 médailles d'argent INRS** ont été attribuées à des membres de CTR ;
- **1 médaille de bronze INRS** a été attribuée à un membre CTR ;
- **2 récompenses en espèce** pour des salariés ayant réalisé un acte de sauvetage et de secourisme sur un chantier du Grand Paris Express ;
- **1 récompense en espèce** pour un salarié, chef de chantier, ayant imaginé une solution innovante visant à préserver la santé des salariés ;
- **2 récompenses honorifiques** pour des MOA ayant intégré la prévention des risques professionnels dès la phase de conception de leur projet de construction.



© Cramif

5

DIRECTION

TARIFICATION

ET RECONNAISSANCE



Le département tarification calcule et notifie le taux de cotisation qui couvre les risques professionnels.

1. Département tarification

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le département tarification, a, à l'instar des autres caisses, intégré dans son processus de travail la numérisation et l'injection des flux entrants dans le système de gestion de documents « ALFRESCO ». Les documents ainsi injectés sont accessibles via le système informatique SNTRP durant le processus de traitement du dossier, cette nouvelle procédure s'inscrivant parfaitement dans la politique visant la transformation digitale et le développement durable.

PLAN D'ACTION/PROJET DE SERVICE 2018-2022 DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

4 axes retenus :



1 - CONSOLIDER LES DISPOSITIFS DE MAÎTRISE ET DE GESTION DU RISQUE



2 - SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ET DÉMATÉRIALISER LES FLUX DANS LE RESPECT DU RGPD



3 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS



4 - DÉVELOPPER LA RELATION À L'EMPLOYEUR

ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le département tarification calcule et notifie le taux de cotisation aux entreprises qui emploient du personnel salarié relevant du régime général, cotisation qui couvre les risques professionnels (accidents du travail, accidents du trajet et maladies professionnelles). Il assure aussi la promotion des téléservices en relation avec les partenaires (CPAM et URSSAF) et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

Le service tarification notifie également le taux de cotisation accidents du travail maladies professionnelles (AT/MP) aux personnes qui du fait de leur activité ne peuvent bénéficier des prestations AT/MP (artisans, commerçants, professions libérales, etc.), et qui ont souscrit une assurance volontaire. Cette dernière ouvre droit à toutes les prestations prévues en matière d'AT/MP (prestations en nature, rente, frais funéraires) à l'exception des indemnités journalières.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre assurés volontaires	1 155	992	1 026	1 393	1 443

Gérer l'entreprise

CLASSEMENT DES RISQUES

Le classement d'un établissement est défini en fonction de l'activité principale réellement exercée. Un code risque permettant de déterminer le taux de cotisations applicable lui est attribué. La nomenclature des codes risque comporte 205 codes risques, hors codes associés au taux fonctions support de nature administrative (TFSNA) et catégories particulières (VRP multiscartes, employés de maisons, etc.). Dans le cadre de ses missions et

de la COG 2018-2022, le département tarification procède annuellement à la révision du classement des établissements.

En 2022, les opérations de révision ont amené le département à réétudier le classement de plus de 8 800 sections d'établissements. Il s'agit, d'établissements dont le classement relevait d'un des secteurs du commerce, de l'immobilier, ou des ateliers/chantiers d'insertion (codes risques 51.1RB, 51.1NB, 70.3AD, 85.3KI).

Dans près de 98 % des cas, le classement a été confirmé.

Gérer le compte AT/MP

GESTION DES COMPTES

Le département tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements :

- des crédits (salaires, effectifs, heures travaillées) issus des déclarations sociales nominatives (DSN) ;

- des déclarations d'accidents du travail (DAT) et des déclarations de maladies professionnelles (DMP) et prestations associée.

Ainsi que les contestations des employeurs et des autres gestions induits par l'application des décisions de justices.

En 2022, 516 045 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2018	2019	2020	2021	2022
Comptes actifs fin d'exercice	486 679	486 997	493 089	506 600	516 045
Mises à jour saisies	337 964	333 874	279 213	288 290	302 895
Correspondances reçues	11 149	16 683	12 088	6 453	5 126

La baisse des correspondances reçues, baisse constatée depuis 2021, s'explique entre autres, par le développement des échanges numériques et par la mise en service des plateformes téléphoniques franciliennes, proposant un premier niveau de contact pour des questions simples (cf « gérer la relation à l'usager et l'offre de service »)

TRAITEMENT DES CRÉDITS : FOCUS SUR UNE PROCÉDURE NOUVELLE EN 2022 ; L'INTÉGRATION PÉRIODIQUE DES DSN DE L'ANNÉE « N » *

L'intégration des crédits se fait à une fréquence annuelle, en d'autres termes lors de chaque campagne annuelle, les DSN de l'année « N-1 » sont intégrés en « N », permettant ainsi de préparer la tarification de N+1 ; en 2022 ce sont les crédits 2021 qui ont été intégrés afin de préparer la tarification 2023. Les DSN étant déclarées mensuellement par les entreprises, l'intégration périodique des DSN « N » a pour objectif, non pas d'intégrer les crédits « N » qui le seront lors de la campagne annuelle « N+1 », mais de mettre en évidence et régler par anticipation les potentielles anomalies qui interviendraient lors de la prochaine campagne annuelle, et ce en procédant aux mises à jour qui s'imposent (création d'entreprises, de sections d'établissement), ce travail permet l'intégration automatique du crédit en N+1 et donc de réduire le nombre d'anomalies DSN annuelles en début d'année.

Les anomalies suivantes sont traitées périodiquement :

- siret inconnu ;
- absence de SE pour ce siret ;
- absence de SE en cours pour la validité ;
- monosection inactive pour la validité de la déclaration.

En 2022, seules les anomalies « Siret inconnu » et « Absence de SE pour ce Siret » ont été intégrées et traitées.

IMPUTATION DES SINISTRES

Le département tarification procède à l'imputation des accidents du travail (AT), accidents du trajet, et des maladies professionnelles (MP) reconnus par les Cnam.

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des sinistres reconnus ainsi que les dépenses financières (prestations) qui y sont liées. 77,41% des AT et trajets sont imputés automatiquement dans le système d'informations. Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisations notifiés aux entreprises.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer les coûts moyens, les taux bruts et les majorations (M1 trajet, M2 charges générales, M3 compte spécial et M4 pénibilité) au niveau national.

Type de sinistres	2018	2019	2020	2021	2022
AT et trajets imputés en manuel	70 426	65 430	47 806	50 528	38 830
AT et trajets imputés en automatique	224 987	211 434	160 075	172 310	133 069
MP imputées en manuel	8 363	8 925	7 165	9 366	9 401
Total	303 776	285 789	215 046	232 204	181 300

*N = exercice de tarification en cours.

CODIFICATION

La codification consiste, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, à coder les accidents du travail ou trajets reconnus avec au moins 4 jours d'arrêts prescrits, et toutes les maladies professionnelles reconnues. En 2022, plus de 49 % des AT et accidents de trajets imputés ont été ainsi codifiés.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute

la politique de prévention des risques professionnels.

En 2022 le service tarification de la Cramif, à l'instar des caisses du réseau national, s'est doté d'un outil d'aide à la codification plus performant, permettant ainsi un codage plus fin et plus homogène des déclarations, rendant plus efficace l'action des services prévention.

Cet outil a été développé pour le réseau grâce à la collaboration étroite des départements tarification et prévention de la Cramif.

Type de sinistres	2018	2019	2020	2021	2022
AT ou trajets codifiés	121 696	119 547	97 003	94 188	84 384
MP codifiées	8 363	8 925	7 165	9 366	9 401

Notifier les taux de cotisation

GESTION DES COMPTES

En 2022, le département tarification a notifié 618 581 taux de cotisation dont 551 746 en taux collectif (soit près de 90 % des notifications) et **66 835 en taux calculé** (soit près de 11 %). La différence entre le nombre de comptes actifs et le nombre de notifications adressées, correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations, etc.) soit 102 536 notifications modificatives.

Notifications par mode de tarification	2018	2019	2020	2021	2022
Notifications de taux collectifs	518 118	509 725	511 236	532 702	551 746
Notifications de taux individuels	38 317	44 612	39 599	37 197	41 272
Notifications de taux mixtes	30 099	29 816	26 755	24 473	25 563

Issus du tableau de bord de la tarification (SNTRP)

Gérer les recours gracieux et contentieux

La relative stabilité du nombre de recours gracieux et contentieux, représentée tous motifs confondus dans le tableau général ci-après dont la baisse a été amorcée en 2021, est le reflet de la qualité du service rendu aux employeurs.

Contestations (tous motifs confondus)	2018	2019	2020	2021	2022
Recours Gracieux (RG)	1206	1130	1107	840	862
Recours Contentieux	108	66	77	71	72

En ce qui concerne les réponses défavorables aux recours gracieux, l'accompagnement téléphonique explicitant en amont notre décision de rejet, a perduré. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la relation à l'employeur, est appréciée et permet de répondre aux attentes des employeurs en termes de qualité de service.

Gérer la relation à l'employeur et l'offre de service

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de relation de service, le traitement des sujets en lien avec les risques professionnels fait l'objet d'une organisation spécifique pour le public « Entreprises ».

Cette organisation pérenne s'est traduite par la mise en œuvre d'une prise en charge par les plateformes téléphoniques franciliennes de questions relevant d'un niveau 1 (questions simples).

Lorsqu'une expertise technique est requise, les appels sont pris en charge par le département tarification.

Ainsi 555 demandes de niveau 2 ont été prises en charge et traitées, à plus de 99 %, dans un délai inférieur à 48 heures.

Une des unités du département tarification est plus particulièrement axée sur la gestion du risque et la gestion de la relation à l'employeur a pour missions principales :

- le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises ;
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification, sur les offres de services de la branche AT/MP.

710 démarches en entreprise, téléphoniques ou par courriels ont été effectuées en 2022 se répartissant comme suit :

Motifs de démarche	2018	2019	2020	2021	2022
Promotion du taux unique	-	-	1 232	82	256
Recours gracieux	65	16	13	6	10
Courrier (employeurs, prévention, URSSAF, etc.)	93	53	10	4	4
Liasse (création, transfert, fusion ou changement d'activité)	67	17	5	3	0
Déclaration d'accident du travail (DAT)	33	12	2	1	1
Révision d'activité	13	58	753	1 170	426
Déclaration annuelle de données sociales (DADS) / Déclaration sociale nominative (DSN)	5	0	1	0	0
Divers	364	109	60	16	13
TOTAL	640	265	2 076	1 282	710

Les nouvelles méthodes d'investigations mises en place au sein des unités de productions ont permis entre autres de revoir les modalités d'intervention en entreprises, ainsi 426 démarches ont été effectuées dans le cadre de la révision des sections d'établissement. Au-delà de son activité habituelle, l'unité s'est mobilisée dans l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'adhésion à la dématérialisation de la notification des taux AT/MP, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. **À ce titre, plus de 3 200 adhésions ont été réalisées réparties ainsi :**



.....● **Sociétés et groupes :**
2 063 adhésions

.....● **Accompagnement de cabinets comptable :**
1 167 adhésions
«établissements clients »

A fin 2022, au niveau national un peu plus de 64 % des entreprises ont adhéré à ce service en ligne proposé par Net entreprises.

Maîtriser le risque

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie essentiellement sur le référentiel national de processus (RNP) opposable depuis le 1^{er} juillet 2018 ainsi que sur les plans de contrôles mis en œuvre.

Ces plans de contrôles sont constitués de :

- un plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC) destiné à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière ;
- un plan de contrôle local de l'agent comptable (PCLAC) destiné à prévenir des risques locaux non couverts par le PCSAC ;

- deux plans de contrôle ordonnateur (PCLO et PCSO) qui s'articulent avec le PCSAC en prenant en charge certains des risques non couverts et en évitant les redondances.

En 2022, les principales réalisations du groupe PCSAC tarification sont :

- l'actualisation des fiches PCSAC pour l'exercice 2023 ;
- une expérimentation de contrôle croisé entre 6 organismes portant sur 3 contrôles présentant des résultats contrastés (T6, T9 et T13) ;
- une analyse et publication trimestrielle des résultats nationaux du PCSAC contribuant à l'harmonisation des pratiques entre les organismes.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la livraison d'une nouvelle version (Lot 5) du système national de tarification des risques professionnels (SNTRP) intégrant la séparation des pouvoirs avec la création d'instances distinctes pour les contrôleurs et ordonnateurs.

Au titre du plan de contrôle socle de l'Agence Comptable 2022, 27 957 contrôles ont été réalisés et ont permis la détection de 604 anomalies avec incidence financière.

Les 5 contrôles pour lesquels un calcul d'incidence financière est possible a priori, ont permis d'éviter un impact estimé à environ 1 522 630 €.



© South_agency- iStock

Le tableau ci-après recense les résultats de chacun des contrôles du PCSAC 2022, couvrant la période d'octobre 2021 à septembre 2022

N° contrôle	Nom contrôle	Nombre UO produites	Nombre UO ciblées	Nombre UO contrôlées	Taux de contrôle en %	Nombre anomalies détectées	Nombre anomalies avec IF	Taux anomalie avec IF en %	Montant € des préjudices évités
1	Contrôler les liasses de création des SE	78 987	3 935	3 935	100	136	102	2,59	71 675,70
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 [SE créées avec effectif > 8 sans prédecesseur]	3 083	3 083	3 083	100	69	69	2,24	0,00
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT ou d'une MP sur une SE FSNA ou personnel permanent d'un ETT	126	126	126	100	6	6	4,76	0,00
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE d'un établissement comprenant des multi SE	2 322	2 322	2 322	100	47	47	2,02	0,00
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales	1 246	1 246	1 246	100	34	34	2,73	0,00
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif	9 839	9 839	9 839	100	125	90	0,91	994 498,26
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits (crédits hors procédure)	1 832	1 832	1 832	100	151	151	8,24	0,00
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits (anomalies DSN)	770	770	770	100	56	56	7,27	0,00
11	Contrôler l'exécution et du traitement des signalements de la requête Tarif 11 [SE non notifiées]	4	4	4	100	0	0	0,00	0,00
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche Ameli Réseau et calculatrice CNAM)	2 524	2 524	2 524	100	38	12	0,48	197 632,49
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux Fonction support de nature administrative (FSNA)	470	470	470	100	23	22	4,68	31 128,37
14	Contrôler le traitement et la notification d'un taux calculé	1 806	1 806	1 806	100	38	15	0,83	227 698,94
TOTAL		103 009	27 957	27 957	100 %	723	604	2,16 %	1 522 633,76

Gérer le risque

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude a été précisée sur la base d'un partenariat institutionnel renoué avec les CPAM de la région et l'URSSAF.

La gestion du risque est garantie par le rapprochement des processus tarification et reconnaissance AT/MP. Le département tarification contribue au programme régional de gestion du risque AT/MP à travers notamment des actions communes menées avec l'URSSAF Île-de-France.

Par ailleurs, il existe des conventions de partenariat signées avec chaque CPAM d'Île-de-France afin

d'assurer des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Un déploiement de 4 sessions de formation au format webinaire a été réalisé de septembre à octobre 2022 à 193 agents des risques professionnels des CPAM d'Île-de-France.

L'objectif était de sensibiliser les gestionnaires risques professionnels des CPAM d'Île-de-France aux effets des applications des décisions de justice, quant aux calculs des taux avec incidence afin de réduire le nombre de décisions contentieuses.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AVEC L'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches recouvrement Assurance Maladie et Risques professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par Le département tarification (fraude, faute et abus).

Les lettres communes ACOSS/CnamTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 ainsi que la lettre réseau LR-DRP 42/2019 visant les campagnes annuelles d'intégration des taux de cotisations AT/MP entre la branche recouvrement et la branche AT/MP, les impliquent sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux branches.

Par ailleurs, la convention régionale signée avec l'URSSAF d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs, a été enrichie d'un volet « lutte contre la fraude ».

En 2022, 3 actions transverses ont été conduites :

- l'utilisation erronée de taux de cotisations réduits.
→ Le signalement du département tarification auprès de l'URSSAF (11 dossiers) ;
- les divergences constatées entre le(s) code(s) risque attribué(s) à l'établissement et l'activité réellement exercée et/ou des demandes de confirmation.
→ Signalement de l'URSSAF vers le département tarification (41 dossiers) ;
- une action de formation/information déployée en 2022 à l'attention des inspecteurs et contrôleurs URSSAF (317 inspecteurs / contrôleurs sur 17 sessions).

Contribuer aux travaux du réseau national

La participation du département tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du réseau tarification.

Le département tarification, le département des affaires juridiques et la direction comptable et financière ont contribué aux travaux de 11 groupes nationaux : numérisation des documents, contentieux technique tarification, réorganisation du réseau, qualité de la base de données, crédits DSN, grands comptes tarification, anomalies d'intégration dans le système d'information, documentation métier, formation, plan de contrôle socle de l'Agence Comptable pour la tarification, référentiel national du processus tarification.

MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES À LA CRAMIF

Startech

Le département tarification a contribué aux travaux de refonte de la formation Startech qui se décline en 3 blocs de compétence (bloc 1 : gestion de la relation client, bloc 2 : contribution à la démarche de maîtrise des risques, bloc 3 : gestion des droits de l'employeur) définis par l'Ucanss. Les travaux engagés sont axés sur l'alternance de séquences d'autoformation (via des diaporamas sonorisés ou du e-learning), et de classes virtuelles et ou en présentiel.

- **Une session pilote** a débuté en décembre 2021 et s'est clôturée en décembre 2022.
- **Une session 1** a débuté le 5 Septembre 2022 et se clôturera en juin 2023.
- **Une session 2** a débuté le 9 Septembre 2022 et se clôturera en juin 2023.
- **Une session 1/2023** a débuté le 12 Décembre 2022 et se clôturera en décembre 2023

DOCUMENTATION MÉTIER UNIQUE (DMU)

Le département tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification accessible via Ameli réseau.

À ce titre, le département tarification assure l'actualisation des fiches et des textes.

Ainsi en 2022, il a été procédé à l'intégration et à la publication de 99 fiches pour mise à jour ou création.

Contentieux de la tarification

Le département des affaires juridiques (DAJ) assure la gestion du contentieux de la tarification pour toutes les Carsat et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la cour d'appel d'Amiens (juridiction qui remplace la CNITAAT depuis le 1^{er} janvier 2019) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP, par assignation directe devant la cour d'appel d'Amiens, ou suite à un rejet par la caisse de leur recours gracieux : **586 mémoires ont été rédigés en 2022.**

Par ailleurs, en 2022, le déplacement du contentieux vers les tribunaux judiciaires concernant les maladies professionnelles (tendance observée en fin d'année 2020) s'est encore amplifié puisque le DAJ a rédigé 297 mémoires pour les tribunaux judiciaires ou les cours d'appel.

Le nombre total de recours devant la juridiction spécialisée du contentieux de la tarification (cour d'appel d'Amiens) et devant le contentieux général (tribunaux judiciaires et cours d'appel) est de **883 pour l'année 2022.**

Les intérêts des caisses régionales sont défendus au cours des audiences devant :

- la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT) pour tous les recours introduits devant cette juridiction jusqu'au 31 décembre 2018 : 16 affaires ont été défendues en 2022.
- la Cour d'Appel d'Amiens : 542 affaires ont été défendues en 2022 au cours de 21 audiences (3 CNITAAT et 18 Cour d'Appel).

412 décisions ont été rendues par la cour d'appel d'Amiens, 16 par la CNITAAT avec un taux de 94 % de dossiers gagnés.

Le département des affaires juridiques (DAJ) procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la CNITAAT et de la cour d'appel défavorables aux caisses (29 analyses d'arrêts en

2022), ce qui a permis de mettre en place une stratégie commune permettant de porter la position des caisses devant la cour de cassation et de faire évoluer la jurisprudence en la matière (15 pourvois en 2022). L'information juridique et contentieuse est notamment diffusée à l'occasion de la réunion du comité de pilotage de la mutualisation du contentieux de la tarification avec les Carsat et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) qui est un lieu d'échanges avec les équipes des services tarification.

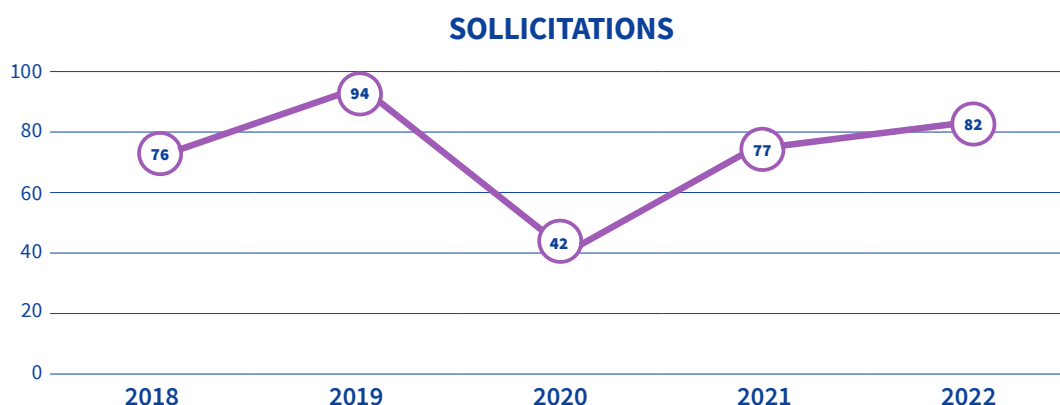
La contribution du département des affaires juridiques (DAJ), via la participation à des groupes de travail auprès de la Cnam, s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires divers que la Cnam diffuse au réseau.

2. Département reconnaissance

Dans ce département, plusieurs unités sont regroupées, elles ont pour mission la réparation des atteintes liées aux risques professionnels pour les publics concernés

Fautes inexcusables

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, un rapport d'enquête peut être établi par le service prévention. Dans ce cas, il est transmis à la victime, à ses ayants-droit, ou à l'avocat mandaté.



Gestion des registres de déclaration d'accidents du travail bénins

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur lorsqu'il répond aux conditions réglementaires, peut détenir un registre sans autorisation préalable de la Carsat/Cramif/CGSS de rattachement, et doit informer de sa mise en place. En 2020, la Cramif avait en gestion 3952 registres, et en 2022, 246 entreprises ont informé la caisse sur la tenue d'un registre.

La Cramif ne délivre plus les registres mais un accompagnement aux employeurs pour la gestion des registres d'accidents du travail bénins dématérialisés a été mis en place depuis cette date.

Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles, l'unité CPAM/CRRMP du département reconnaissance est chargée :

- de la rédaction des réponses aux demandes d'avis des CPAM, (informations relatives aux produits utilisés aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise, etc.) ;
- de la préparation des synthèses des dossiers soumis au comité Régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

Cas des maladies visées au 6^e alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale : les dossiers

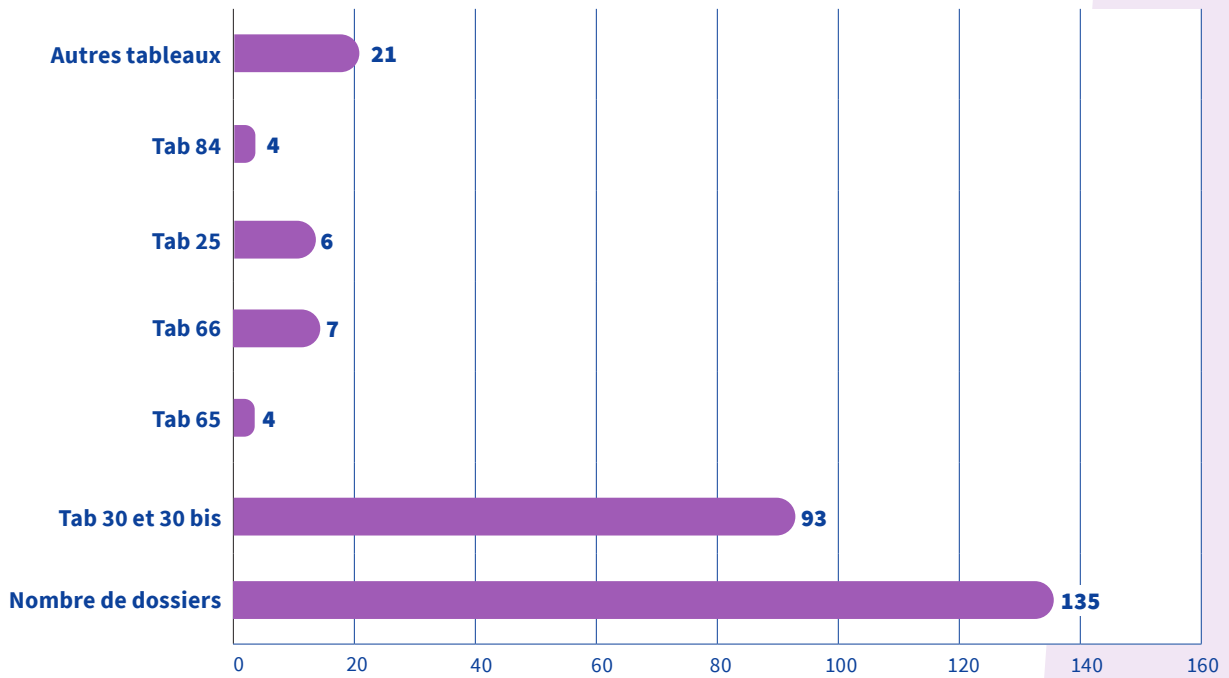
adressés au CRRMP au titre du 6^e alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

Cas des maladies visées au 7^e alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale : les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7^e alinéa sont ceux

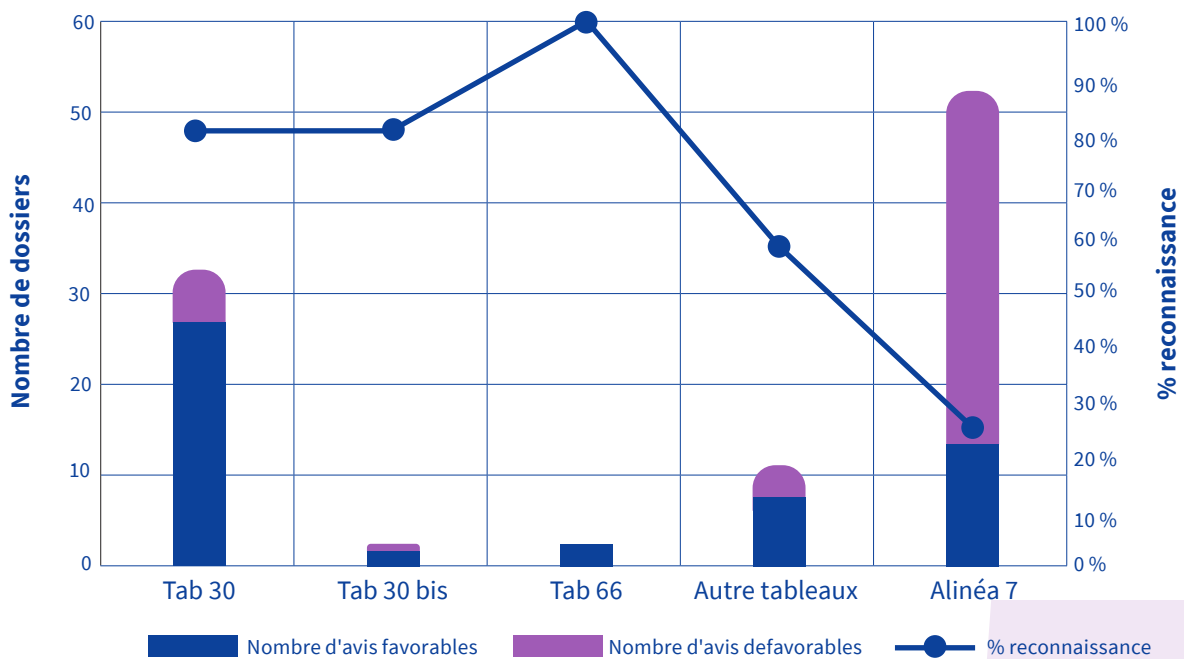
pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de la victime ou une incapacité permanente au moins égale à 25 %.

Quelques chiffres

DOSSIERS CPAM



DOSSIERS CRRMP



Commission pluridisciplinaire pénibilité

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une commission pluridisciplinaire pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L 351 du code de la Sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de réunions de la commission	5	7	7	7	7
Nombre de dossiers présentés	50	50	42	44	53
Nombre d'accords	34	36	36	38	42
Nombre de refus	16	14	6	6	11
Nombre de dossiers ajournés	0	0	0	0	0

Commission réclamation compte professionnel de prévention

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte professionnel de prévention de la pénibilité.

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission réclamation compte professionnel de prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

	2022
Nombre de réunions de la commission	7
Nombre de dossiers présentés	34*
Nombre d'avis favorables aux facteurs de risques	11
Nombre d'avis non favorables aux facteurs de risques	44
Nombre de dossiers traités hors réclamation	850

*Un dossier peut donner lieu à plusieurs avis

RÉPARTITION DES DÉCISIONS PAR FACTEURS DE RISQUES CONTESTÉS

FACTEUR DE RISQUES	ANNÉE D'EXPOSITION	AVIS FAVORABLES	AVIS NON FAVORABLES	TOTAL PAR ANNÉE	TOTAL PAR FACTEURS DE RISQUES
Travail de nuit	2019	-	3	3	24
	2020	9	12	21	
Travail en équipes successives alternantes	2018	-	1	1	6
	2019	1	2	3	
	2020	-	2	2	
Travail répétitif	2018	-	2	2	12
	2019	-	6	6	
	2020	1	3	4	
Bruit	2018	-	2	2	6
	2019	-	3	3	
	2020	-	1	1	
Températures extrêmes	2019	-	3	3	7
	2020	-	4	4	
	TOTAL	11	44	55	

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de mutualisation mise en place au sein du réseau, la Cramif a instruit 66 dossiers pour le compte de la Carsat Hauts-de-France.

Partenariats

Le département reconnaissance apporte une aide aux services risques professionnels des CPAM d'Île-de-France concernant la déclaration préalable d'un accident du travail pour les intérimaires

Communication

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS

Une première campagne de sensibilisation concernant les obligations légales de l'employeur liées au compte professionnel de prévention a eu lieu en fin d'année 2022.

Trois cibles ont été définies :

- **cible 1** : établissements qui possèdent un indice de sinistralité très élevé (supérieur à 0,6) et qui n'ont aucun salarié déclaré aux 6 facteurs C2P pour l'année d'exposition 2019 ;
- **cible 2** : établissements ayant déclaré au moins un AT en 2019 entre minuit et 5 h et qui n'ont aucun salarié déclaré aux 6 facteurs C2P pour l'année d'exposition 2019 ;
- **cible 3** : établissements présents dans les deux cibles.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

Deux présentations ont été effectuées aux entreprises.

6

SYNTHÈSE

DES RÉSULTATS CPG

OBTENUS AU TITRE

DE L'ANNÉE 2022

Faits et chiffres 2022

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.01 - TMS Pros	E2	Taux d'établissements ciblés à l'étape E2 : Par où commencer ?	30	30
	E3	Taux d'établissements ciblés arrivés à l'étape E3 : Comment agir ?	30	30
	E4	Taux d'établissements ciblés arrivés à E4 : Quels résultats ?	30	30
1.02 - Risques chutes Pros	B1	Faire la promotion de mesures-socles auprès des MOA pour intégration dans les pièces marchés	40	40
	B2	Intervention sur chantier pour promouvoir et déployer la mutualisation des moyens de prévention	30	30
	B3	Nombre de participants par profil aux actions validées	20	20
1.03 - Risques chimiques pros	RC2	Part des entreprises ayant établi un plan d'action	30	24
	RC3	Part des entreprises ayant vérifié l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre	35	16
	UT	Campagne des unités techniques	25	25
1.04 - PAR	I1	Réalisation d'un bilan annuel pour chaque programme	30	30
	I2	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionaux conformément aux actions initialement prévues	60	60
1.05 - Formation	ES2	Taux de réalisation du plan d'action régional pluriannuel validé par la Cnam et de l'atteinte des objectifs prévisionnels de l'année échue : actualisation de la liste	15	15
	EP	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionales	15	15
1.06 - Risques Psychosociaux	RPS2	Travaux d'ingénierie de prévention, capitalisation et déploiement de l'offre de service nationale (formation et réseau de consultants)	20	0
1.07 - Expérimentations	EXP1	Compte rendu d'activité Aide et soins à domicile de l'année	15	15
	EXP2	Compte-rendu d'activité conception des lieux et situations de travail (CLST) de l'année	15	15
1.08 - Grands Comptes	P2	Progression des établissements dans le programme TMS Pros pour ceux dans toute la France ciblés parmi les six grands comptes	10	10
	P2C	Progression des établissements du programme TMS Pros parmi les grands comptes de France (objectif collectif)	10	10



Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.09 - TPE	TPE1	Taux de validation des fiches « Comment bien choisir son matériel ? » (CBCM)	25	25
	TPE2	Taux d'entreprises en alerte prévention grave ayant répondu au questionnaire après le 1 ^{er} juin 2022	25	25
1.10 - Taux de satisfaction entreprises partie prévention		Part de répondants « très satisfaits » et « assez satisfaits » sur trois questions	5	0
2.01 - Budgets Contrats et SPTPE		Taux de budgets SPTPE hors COVID exécutés	70	54
2.02 - Injonctions		Nombre moyen d'injonctions par préventeur	20	20
3.01 - Contribuer au réseau		Part du temps des ingénieurs conseil et contrôleurs de sécurité mobilisé à contribuer aux travaux du réseau (national)	40	40
3.02 - Productivité		Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre d'établissements « cœur de cible » ayant bénéficié d'une intervention en 2022 (codes A à I) / l'année de référence 2018	15	15
		Pourcentage des établissements relevant d'alerte prévention grave et non grave « au sein de la liste des établissements » « coeur de cible » couverts par une visite de la Caisse	15	15
TOTAL PRÉVENTION			675	609
1.10 - Taux de satisfaction entreprises partie tarification		Part de répondants « très satisfaits » et « assez satisfaits » sur trois questions	5	0
1.12 - Adhésion aux taux unique		Taux d'entreprises démarchées	10	10
3.01 - Contribuer au réseau tarification		Participation (inter-région) à chaque groupe de travail, engagement par lettres de missions	40	40
3.03 - Suivi des instanciers Tarification		Traiter l'ensemble des instances avant le passage de la tarification annuelle	170	170
3.05 - Gestion de la base Employeur		Vérifier le classement de l'activité renseignée de la cible pour améliorer la base employeur, sections d'établissements active ciblées et révisées / Total des sections d'établissements ciblées	35	35
3.06 - Qualité des taux notifiés		Améliorer la qualité des taux notifiés	35	35
3.07 - Gestion des recours contentieux Tarification		S'assurer du traitement des demandes de recours gracieux dans les deux mois	30	30
TOTAL TARIFICATION			325	320
TOTAL GÉNÉRAL			1 000	929

Salons 2022

SANTEXPO

La Cramif est allée à la rencontre des professionnels du secteur de la santé en participant au salon SANTEXPO qui s'est déroulé du 17 au 19 mai 2022 à Paris expo - Porte de Versailles. Cet événement a accueilli près de 30 000 professionnels : soignants, experts, décideurs et professionnels de santé impliqués dans le management, le numérique, l'équipement et la construction des établissements de santé.

La participation de la Caisse s'intègre à une stratégie sectorielle visant à accroître son accompagnement vers les professionnels du secteur de la santé. En effet :

- ce domaine d'activité est fortement représenté en Île-de-France ;
- son effectif avoisine les 60 000 salariés dans notre région (code risque 851AD) ;
- la sinistralité est significative et l'absentéisme y est important ;
- un comité technique régional (CTR n°4) a été constitué spécifiquement en 2018 à la demande des partenaires sociaux ;
- l'évolution rapide des organisations du travail est de nature à modifier la représentation des risques professionnels ;
- de grands établissements de soins et sièges sont implantés en Île-de-France (Ramsay Santé, Clinea (Orpéa), Korian, etc.).

Une centaine de visiteurs sont venus sur le stand de la Cramif pour s'informer principalement sur les sujets suivants : le rôle de l'Assurance maladie en matière de prévention des risques professionnels, les données de sinistralité AT/MP dans le secteur de la santé, les formations proposées, les aides financières, les équipements techniques.



EQUIPHOTEL

La Cramif a participé au salon EquipHotel, en proposant un espace « Ergo Room - Ergo Cook ». Ce salon s'est tenu du 6 au 10 novembre 2022 à Paris Expo - Porte de Versailles. Ce salon biennal est exclusivement réservé aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. L'événement accueille 113 000 professionnels.

Le concept « Ergo Room - Ergo Cook » est un espace de découverte et de dialogue proposant des solutions concrètes en matière de santé et sécurité au travail. L'Ergo Room est une chambre témoin dotée de solutions matérielles et innovantes favorisant notamment la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Ergo Cook est une cuisine ergonomique dotée d'équipements adaptés.

Dix fournisseurs de matériels innovants en matière de prévention ont été mobilisés pour présenter trois espaces :

- un espace d'accueil, au centre du pavillon ;
- un espace dédié à l'hôtellerie avec en partie centrale une chambre témoin présentant les outils innovants et en périphérie les espaces satellites de nos partenaires ;
- un espace dédié à la cuisine, mettant en scène une cuisine fonctionnelle intégrant les outils innovants en restauration.

Des classes d'écoles hôtelières (Lycée Le Gué, Tresmes) ont été mobilisées pour animer ces espaces.

Environ 100 à 150 visiteurs par jour sont venus visiter l'espace.



© Cramif



© Cramif

ACTIONS DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL 4 PILOTÉES PAR LA CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
1.1.1 Culture de prévention	Accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les entreprises, notamment dans les PME-TPE dans une démarche qualitative d'évaluation des risques Accompagner la mise en place du portail DUERP	Cramif/Drieets
1.1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail notamment des jeunes apprenants, futurs salariés et en promouvant le passeport de prévention	Cramif
1.1.3 Interventions ultérieures sur ouvrage	Intégrer la prévention des RP sur les interventions ultérieures de maintenance	Inciter les MOA à intégrer la prévention des RP relatifs aux interventions ultérieures de maintenance, de réparation et de nettoyage	Cramif
1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les petites entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans les secteurs concernés	Cramif
1.2.3 Prévenir les risques de chute	Prévenir les risques de chute hauteur et de plain-pied	Prévenir les risques de chutes de hauteur et de plain-pied dans des secteurs ciblés particulièrement accidentogènes, et en se basant en partie sur des situations de travail	Cramif
1.2.6 Prévenir les troubles musculosquelettiques	Prévenir les troubles musculo-squelettiques en lien avec les services de prévention et de santé au travail (SPST)	Diffuser auprès des entreprises les plus concernées, notamment les TPE/PME des secteurs d'activité les plus à risque, des démarches et outils d'évaluation et de prévention des TMS par l'accompagnement d'entreprises, en s'appuyant essentiellement sur les actions de déploiement des SPST	Cramif/Drieets
2.2 Développer la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)	Repérer et accompagner les salariés concernés	Améliorer le repérage et la prise en charge du salarié dans un parcours de sécurisation de l'emploi	Cramif/Drieets

THÉMATIQUES DES SÉMINAIRES DES CENTRES DE CONSULTATION DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE (CCPP)

RISQUES	THÉMATIQUES
Risque chimique	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxications professionnelles aiguës • Cadmium, brasure argent et risque de néphropathie dans la bijouterie • Pesticides et actualités toxicologiques • Actualités face au risque amiante : cap sur 2023 ! • Reprotoxicité, actualités scientifiques et prévention en milieu de travail • Asthme et travail • Asthme chez les boulangers • Dermatologie professionnelle : vers un parcours pour le diagnostic étiologique
TMS	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle prévention pour les lombalgies chroniques ? • Conduite de chariot automoteur et affections de l'appareil locomoteur - Focus sur les nuisances vibratoires
PDP	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et retour au travail des personnes atteintes de cancer : anticiper pour mieux prévenir
RPS	<ul style="list-style-type: none"> • Suicide et travail : état des lieux et prévention • Anxiété-Dépression-Troubles du sommeil et travail : comment évaluer le risque suicidaire ? • Souffrance psychique liée au travail : quel parcours au Crrppe de Garches ? Quels impacts liés à la maladie professionnelle ? • Place des prises en charges individuelles et collectives dans les situations d'atteinte de la santé psychique en lien avec le travail
Autres risques	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de patients atteints d'intolérance environnementale idiopathique : vers une nouvelle filière de prise en charge • Alcool et travail • Dépistage des toxiques en santé au travail • Transport de passagers et aptitude psychique au poste • Somnolence, syndrome d'apnées du sommeil et accidentologie
Bilans d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bilan /centre

ACOSS

agence centrale des organismes de Sécurité sociale

AGAPPrev

applicatif national de gestion de l'activité prévention

ARACT

association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS

agence régionale de santé

AT

accident du travail

BTP

bâtiment et travaux publics

CA

conseil d'administration

CATEC

certificat d'aptitude au travail en espace confiné

Carsat

caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGSS

caisse générale de Sécurité sociale

CLST

conception des lieux et des situations de travail

CMP

centre de mesures et contrôles physiques

CMR

agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Cnam

caisse nationale d'Assurance Maladie

Cnav

caisse nationale d'Assurance Vieillesse

COG

convention d'objectif et de gestion

CPAM

caisse primaire d'Assurance Maladie

CPG

contrat pluriannuel de gestion

CPOM

contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPPT

commission paritaire permanente de tarification

CPS

certificat de premier secours

Cramif

caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

CrAT/MP

commission régionale des AT/MP

CRPE

Convention de rééducation professionnelle en entreprise

CRPPE

centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CRRMP

comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

CSPS

coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

CTN

comité technique national

CTP

commission temporaire de prévention

CTR

comité technique régional

DAT

déclaration d'accident du travail

DDPIE

direction du développement des partenariats internes et externes

DRIEETS

direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DMP

déclaration de maladie professionnelle

DPP

direction pilotage et prospective

DRRP

direction régionale des risques professionnels

DSE

direction des services extérieurs

DSN

déclaration sociale nominative

DST

direction des services techniques

EPICEA

base de données nationale des enquêtes AT mortels

EUROGIP

groupement d'intérêt public sur la prévention des AT et MP en Europe

EvRP

évaluation des risques professionnels

FFB

fédération française du bâtiment

FI

faute inexcusable

FNA

fédération nationale de l'artisanat automobile

FNADE

Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

GED

gestion électronique des documents

GDR

gestion du risque

HAS

haute autorité de santé

ICR

ingénieur conseil régional

IIMTPIF

institut interuniversitaire de médecine du travail Paris Île-de-France

INRS

institut national de recherche et de sécurité

INSEE

institut national de la statistique et des études économiques

LBC

laboratoire des biocontaminants

LTX

laboratoire de toxicologie industrielle

Médialog+

plateforme téléphonique régionale (accessible aux entreprises par le 3679)

MOA

maître d'ouvrage

MOE

maître d'œuvre

MP

maladie professionnelle

OiRA

outil interactif d'évaluation des risques en ligne

OPCO

opérateur de compétence

OPPBTP

organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PCLAC

Plan de Contrôle local de l'Agent Comptable

PCLO

Plan de Contrôle local de l'Ordonnateur

PCSAC

plan de contrôle socle de l'agent comptable

PCSO

Plan de Contrôle Socle de l'Ordonnateur

PDP

prévention de la désinsertion professionnelle

PRAP

prévention des risques liés à l'activité physique

PRITH

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

PRST

plan régional santé au travail

RNP

référentiel national de processus

RPS

risques psychosociaux

RTS

réunion technique de service

SNTRP

système national de tarification des risques professionnels

SIP

système d'information et pilotage

SPSTi

service de prévention et de santé au travail interentreprises

SPTPE

subvention prévention TPE

SST

sauvetage secourisme du travail

STARTECH

formation nationale des gestionnaires conseils tarification des risques professionnels

TMS

trouble musculo-squelettique

TPE

très petite entreprise

Urssaf

union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales

VPR

Visite de pré reprise



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

⊗ David Clair
(Directeur général)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

⊗ François Blanchard
(Ingénieur conseil régional)

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE

⊗ Direction de la communication
17-19 avenue de Flandre
75019 Paris

ICONOGRAPHIE

⊗ Cramif
iStock
Xavier Grenet
Vincent Nguyen pour l'INRS
Patrick Delapierre pour l'INRS

RÉALISATION

⊗ Pôle graphique Cramif

IMPRESSION

⊗ Impression Cramif

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DRRP Faits et Chiffres 2022

Cramif – Direction de la communication – Juin 2023

Cramif - Direction de la communication - 22232 - DL 06/23 - ISSN 2804-3650 - @INMS - @Cramif - @IStock



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Ile-de-France